

Concertation nationale

Groupe de travail n°3

« Adaptation et transition face au changement climatique »

Synthèse des propositions

Remise au ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire le 6 juin 2023

***Philippe MAUGUIN** – PDG de l'institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE)*

***Luc SERVANT** – Vice-Président de Chambres d'Agriculture France*

***Anne-Claire VIAL** – Présidente de l'Association de coordination technique agricole (ACTA)*

AVANT-PROPOS

Nous avons eu l'honneur et le plaisir de co-présider à la demande du Ministre un groupe chargé d'une mission à la fois importante et délicate :

- identifier les verrous à lever pour faciliter l'installation d'une nouvelle génération d'agricultrices et d'agriculteurs, à même de relever des défis fondamentaux pour l'avenir de notre pays et de la planète, en particulier la lutte contre le changement climatique,
- assurer la souveraineté alimentaire de la France, en accélérant la transition agroécologique. Il s'agit de construire une souveraineté durable et solidaire, qui prend en compte l'accès à l'alimentation de tous les publics, le respect de l'environnement et des ressources naturelles, tout comme le revenu des agriculteurs,
- à cet effet, organiser des échanges et débats avec l'ensemble des acteurs intéressés par l'avenir de l'agriculture, qui se sont tenus au cours de cinq séances plénières du 20 janvier au 17 mai 2023.

Pour réaliser ce travail, nous avons pu compter sur la richesse et la diversité des apports de près de 130 organisations associées aux travaux, représentatives de toutes les parties prenantes, économiques, environnementales et sociales.

En termes de méthode, il nous est apparu nécessaire de fonder nos réflexions sur une vision la plus partagée possible de notre agriculture en 2040. Cette première phase a permis de mettre en évidence l'attachement de l'ensemble des participants à la fonction nourricière de l'agriculture et ainsi à l'objectif de souveraineté alimentaire. Elle a aussi témoigné du consensus sur la nécessaire adaptation de l'agriculture afin de répondre aux grands enjeux environnementaux (changement climatique, biodiversité) et globaux (« Une seule santé » notamment), considérée comme un impératif pour assurer la pérennité de l'activité agricole sur le long terme. Enfin, malgré des appréciations diverses sur les voies et moyens à privilégier pour la transition en agriculture, les discussions mettent en évidence, au-delà de la question des solutions techniques au service de la transition, la nécessité d'une approche à l'échelle du système agricole et alimentaire. Les débats ont bien identifié la question du devenir de la population agricole et de son niveau de rémunération comme des facteurs clés dans la transition du secteur, mais également, au-delà des seuls agriculteurs qui ne

disposent à leur niveau que d'une partie des leviers de transition, le rôle des filières et des territoires, jusqu'aux consommateurs finaux. Plus que jamais, un nouveau Pacte entre la société et le monde agricole est nécessaire pour répondre à l'ensemble des enjeux.

Ce partage d'une « vision 2040 » commune a ensuite facilité l'identification de neuf grands défis à relever pour l'agriculture qui décomposent les différentes facettes de la discussion collective. Puis, pour chacun de ces défis, les verrous à dépasser ont été listés ainsi que les leviers qui permettent d'y répondre. Ceux-ci sont présentés sous la forme de 10 axes génériques et 4 axes spécifiques regroupant 90 propositions de mesures. Ils témoignent notamment des attentes fortes exprimées à l'endroit des politiques publiques pour construire un cadre cohérent et sécurisant à même de faciliter la transition. Un travail plus fin a été conduit sur l'élevage à la demande des participants : il a ainsi fait l'objet d'un sous-groupe et d'un axe spécifique permettant de préciser les enjeux, attentes et propositions. Enfin, pour chacun des leviers, une série de mesures prioritaires, établies sur la base d'une synthèse des propositions des participants, a été établie et le niveau de consensus autour de ces différentes propositions a été évalué. C'est le cœur du contenu de ce rapport destiné à alimenter l'élaboration de la future loi d'orientation et d'avenir agricoles et du pacte associé, souhaités par le président de la République.

Enrichi des remontées des débats régionaux conduits en métropole et en Outre-mer, et des propositions des deux groupes de travail en charge de l'orientation et de la formation, et de l'installation et de la transmission des exploitations, ces mesures dessinent le socle d'un projet renouvelé pour notre agriculture, qui pourront contribuer à accompagner les transitions indispensables, et à renforcer l'attractivité du métier pour les nouvelles générations.

Il faut souligner l'importance du consensus qui a pu être établi pour une majorité des propositions identifiées au regard de la diversité des organisations impliquées. Par ailleurs, pour les quelques points de dissensus identifiés, il faut probablement davantage y lire la grande sensibilité de certaines questions et la nécessité d'approches nuancées et rassurant les acteurs concernés plutôt qu'une opposition indépassable des points de vue. Des discussions sont à poursuivre et affiner sur ces aspects afin de trouver des voies de passage pour les politiques publiques. Les suites données à la concertation préciseront, en fonction des éléments retenus, la part des propositions relevant de mesures législatives, pouvant être inscrites dans le projet de LOAA, de celles qui relèvent plutôt du Pacte.

Que toutes et tous les membres du groupe soient remerciés pour leur engagement, leurs propositions et leur capacité d'écoute, et tout particulièrement les référents délégués par le MASA¹ sans lesquels la réalisation de ces travaux et de ce rapport dans un délai très contraint n'aurait pu être effective, ainsi que le chef de projet PLOA² qui en a assuré une coordination d'ensemble. Nous remercions également la Bergerie nationale pour son appui logistique dans la conduite des travaux.

Philippe MAUGUIN

Luc SERVANT

Anne-Claire VIAL

Co-Présidents du groupe de travail

¹ Marion Bardy – DGER, Sébastien Bouvatier – DGPE, Vincent Steinmetz - CGAAER

² Laurent Percheron - DGER

SOMMAIRE

1. METHODOLOGIE ET DEMARCHE ADOPTEE.....	9
1.1. Méthodologie de travail adoptée.....	9
1.2. Une démarche s'appuyant sur une vision, identifiant des défis et verrous sur les chemins de la transition et des mesures ciblées	9
2. PERIMETRE DES TRAVAUX	10
3. VISION DE L'AGRICULTURE A 2040	12
3.1. Des points de convergence, base d'une possible vision commune	12
3.2. Des sensibilités différentes sur la manière de mener la transition écologique	14
4. NEUF DEFIS PRIORITAIRES A RELEVER SUR LE CHEMIN DE LA TRANSITION.....	15
4.1. Changement climatique	15
4.2. Agroécologie	16
4.3. Démographie agricole	16
4.4. Lien entre agriculture et société.....	16
4.5. Alimentation.....	17
4.6. Volet sanitaire - « Une seule santé ».....	17
4.7. Économie.....	17
4.8. Territoires	18
4.9. Innovation et connaissances.....	18
5. CINQ VERROUS IDENTIFIES SUR LE CHEMIN DE LA TRANSITION.....	19
5.1. Innovation et accompagnement du risque	19
5.2. Des investissements à anticiper	21
5.3. Une production à mieux connecter avec l'aval	21
5.4. Territoires et filières : scénarii à développer et approches collectives ..	22
5.5. Politiques publiques : cohérence et décloisonnement, verrous réglementaires et juridiques	23
5.6. Focus sur la thématique « élevage ».....	25
6. LEVIERS A MOBILISER ET MESURES PROPOSEES.....	27
6.1. Leviers génériques	28

6.1.1. Se donner des objectifs de politiques publiques clairs en faveur de la transition et décloisonner, simplifier et mettre en cohérence les politiques publiques	28
6.1.2. Faire évoluer et renforcer la gouvernance agricole afin de favoriser l'innovation et la transition.....	28
6.1.3. Favoriser l'innovation et le développement par des partenariats entre tous les acteurs de solutions favorables à la transition.....	29
6.1.4. Soutenir l'expérimentation, avec un accompagnement des agriculteurs dans leur prise de risques.....	30
6.1.5. Construire une plateforme d'outils d'aide à la décision stratégiques et tactiques en faveur de la transition pour les exploitations agricoles, notamment des outils de diagnostic	32
6.1.6. Mettre à disposition des agriculteurs toutes les solutions existantes, associées à un accompagnement technique / Soutenir la généralisation des solutions éprouvées pour la transition agroécologique	33
6.1.7. Réorienter et accroître les financements publics en faveur de la transition	34
6.1.8. Accompagner le développement de nouvelles filières et faciliter les démarches territoriales	36
6.1.9. Accélérer la transition des régimes alimentaires en soutien à la transition agricole	36
6.1.10. Moderniser les politiques sanitaires et œuvrer pour le bien-être animal	37
6.2. Leviers spécifiques	38
6.2.1. Réorienter les critères de sélection variétale et accélérer la sélection.	38
6.2.2. Élaborer et transférer des solutions alternatives aux produits phytosanitaires, et accompagner les agriculteurs.....	39
6.2.3. Développer des outils de politiques publiques et encourager aux démarches de décarbonation des activités agricoles dans une vision systémique des enjeux (changement climatique, eau, biodiversité, ...)	40
6.2.4. Accompagner la transition de l'élevage et sa meilleure répartition territoriale, en lien avec la transition alimentaire.....	41
6.3. Les leviers de la formation et de la transmission pour accompagner la transition.....	43
7. COHERENCE AVEC LES PROPOSITIONS ISSUES DES CONCERTATIONS REGIONALES	46
7.1. Thématique « Gestion de l'eau »	47
7.2. Thématique « Énergie et carbone »	48

7.3. Thématique « Élevage »	49
7.4. Thématique « Filières et alimentation ».....	50
7.5. Thématique « Pratiques agronomiques »	51
7.6. Thématique « Innovation - Recherche - Développement ».....	53
7.7. Thématique « Accompagnement de la transition climatique »	54
7.8. Thématique « Politiques publiques - réglementation ».....	55
7.9. Thématique « Politiques publiques - appui »	56
7.10. Thématique « Territorialisation ».....	56
7.11. Propositions spécifiques aux territoires ultra-marins.....	57

1. METHODOLOGIE ET DEMARCHE ADOPTEE

1.1. Méthodologie de travail adoptée

La réflexion collective du groupe de travail s'est nourrie :

- des échanges et débats tenus au cours de cinq séances plénières du 20 janvier au 17 mai 2023,
- des 101 contributions écrites des membres du groupe,
- d'auditions d'experts,
- de travaux en sous-groupe thématique consacré à l'élevage,
- des synthèses des réflexions émanant des deux autres groupes de travail de la concertation nationale (« Orientation-formation » et « Installation-transmission ») en lien avec la transition face au changement climatique,
- des contributions remontées des débats tenus en région.

Prenant en compte le climat social et son impact sur les transports, les réunions de sont déroulées tantôt en distanciel ou en mode mixte. L'ensemble des présentations réalisées durant les réunions du groupe de travail et contributions des membres ont été partagées entre ces derniers sur un espace collaboratif. La liste des membres du groupe de travail, les présentations effectuées durant les réunions et la liste des contributeurs aux travaux du groupe figurent en annexes.

1.2. Une démarche s'appuyant sur une vision, identifiant des défis et verrous sur les chemins de la transition et des mesures ciblées

La « transition face au changement climatique » couvrant un champ extrêmement large, dans un premier temps a été défini le périmètre des travaux du groupe, visant à préciser le cadre de la réflexion, l'échéance temporelle de la réflexion (2040), et les champs d'exclusion. Après définition du périmètre, les membres du groupe de travail ont été invités à répondre aux questions suivantes :

- Quelle est votre vision de l'agriculture à horizon 2040 ?
- Quelle est votre perception des grands défis auxquels elle doit faire face ?
- Quels sont les verrous les plus importants à lever ? Et les leviers sur lesquels s'appuyer ?

L'analyse des contributions a fait l'objet d'une synthèse commune autour de la vision de l'agriculture en 2040, de dix défis principaux, et de cinq verrous majeurs identifiés sur le chemin de la transition.

En référence à ces synthèses et à l'objectif de favoriser la transition de l'agriculture face au changement climatique, chaque participant a été invité à proposer au maximum trois mesures. 90 mesures ont été proposées, qui ont fait l'objet d'une synthèse identifiant dix axes de mesures génériques, et quatre axes de mesures spécifiques. Certaines mesures transversales ont été affectées plutôt à un axe qu'à un autre en cohérence du titre de l'axe. Enfin, pour chaque axe, chaque participant a été invité à se prononcer sur au maximum deux mesures qui lui paraissent prioritaires et au maximum une mesure qui lui paraît inopportune. L'analyse de ces contributions, analyse qui tient également compte du nombre de mesures par axe, a contribué à faire ressortir les consensus ou dissensus.

2. PERIMETRE DES TRAVAUX

L'objectif du groupe de travail est de formuler des propositions afin d'assurer l'adaptation et la transition des exploitations agricoles face au changement climatique, et l'installation durable de nouvelles générations d'agriculteurs d'ici 2040, dans des conditions de viabilité économique en contribuant à la souveraineté alimentaire. Cette problématique doit être traitée dans le cadre plus général des évolutions nécessaires du système agricole afin d'assurer sa durabilité.

Les éléments relevant de l'orientation et de la formation, et de l'installation/transmission étant traités dans d'autres groupes de travail, les travaux sont focalisés sur la transition pour atteindre un horizon commun et les dispositifs pour accompagner cette transition.

Il s'agit de tenir compte du choc provoqué par le « changement climatique » qui impose à l'agriculture de s'adapter pour produire tout en préservant les ressources naturelles, d'atténuer ce changement climatique, et de saisir l'opportunité de l'arrivée de nouveaux installés pour accélérer la transformation des modes de production et l'évolution des systèmes de production et, de manière plus générale, du système alimentaire.

Des facteurs exogènes (démographie, contexte économique, conditions météorologiques et impact du changement climatique, évolution des attentes sociales et sociétales, ...) influenceront la trajectoire. Il s'agit donc d'identifier les verrous et leviers sur le chemin de la transition à l'échelle du système agricole et alimentaire, en

anticipant les éléments de rupture (et non pas seulement d'optimisation) des systèmes existants et en préparant l'accompagnement de ces évolutions.

Le groupe de travail s'appuie sur des éléments ou travaux déjà réalisés (fiches repères <https://agriculture.gouv.fr/lancement-de-la-concertation-sur-le-pacte-et-la-loi-davenir-et-dorientation-agricoles>, résultats du Varenne agricole de l'eau et du changement climatique, résultats de l'atelier 14 des états généraux de l'alimentation, diagnostics...). Des références complémentaires ou faisant écho aux fiches repères (<https://agriculture.gouv.fr/pacte-et-loi-dorientation-et-davenir-agricoles-les-fiches-reperes>) sont soulignées comme à intégrer dans les réflexions (notamment la stratégie européenne « *Farm to Fork* », le diagnostic du plan stratégique national (PSN), les travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), la Stratégie nationale bas carbone (SNBC), les travaux de la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, le Plan national santé-environnement (PNSE), le rapport de la French AgriTech, les travaux de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur l'amélioration de la santé animale, les définitions de l'agroécologie (Code rural et de la pêche maritime et FAO).

L'objectif du groupe n'est pas de discuter des sujets de court terme et, pour chacun des aspects de la transition agro-écologique ou climatique, des objectifs et solutions pratiques devant être mises en place, sujets qui sont abondamment discutés dans différents plans d'action et dispositifs spécifiques. Les éléments relevant du partage de la valeur (lois « pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable » et « visant à protéger la rémunération des agriculteurs » – Egalim1 et Egalim2) ou de l'assurance récolte ne sont pas l'objet des travaux. L'objet du groupe de travail est d'interroger le système de production et de diffusion de connaissances et de solutions (recherche développement innovation - RDI), afin de s'assurer d'une part qu'il est à l'écoute des besoins d'évolution et d'adaptation des systèmes agricole et alimentaire et d'autre part qu'il est en capacité de délivrer à tous les agriculteurs, en particulier ceux qui s'installent, les éléments nécessaires pour assurer l'adaptation et la pérennité des systèmes de production et leur contribution aux grands défis environnementaux.

Il ressort un relatif consensus sur une approche dans la transition par changement de systèmes, s'appuyant sur une approche systémique, intégrant la multiplicité de modèles (orientés le cas échéant sur des territoires spécifiques, et en tenant compte de l'impact des différents modèles sur la biodiversité, le foncier, l'emploi), le besoin de recherche et développement (publiques et privés), la nécessité de gestion des risques pris par les actifs agricoles et plus globalement d'accompagnement

(notamment lors de la phase d'installation). La dimension internationale et l'innovation technique et sociale seront à prendre en compte.

Le sujet de l'élevage ressort comme un des éléments à traiter en sous-groupe thématique, intégrant les élevages durables et la contribution de la santé animale dans l'adaptation et la lutte contre le changement climatique.

La transition vers 2040 sera un chemin qui s'adaptera (logique souple d'adaptation « chemin faisant »), sans qu'une route unique ne soit prédéfinie. Plusieurs scénarios coexisteront. Les facteurs clés de réussite sur ce chemin sont une conjonction d'éléments dans la société (à l'image d'autres chemins de transition suivis dans l'histoire, de l'énergie notamment). Le partage d'information entre acteurs porteurs de la transition sera à prendre en compte afin de réussir les changements d'échelle.

Il s'agit de définir dans un premier temps une vision partagée de l'agriculture durable et des moyens de production dans 20 ans en répondant aux enjeux de performance économique, de faible empreinte écologique et de production suffisante pour satisfaire la demande alimentaire en cohérence avec les attentes de la société. Les participants du groupe de travail sont invités à traiter de la vision commune de l'agriculture à l'horizon 2040, des modèles envisageables ou souhaitables, et des chemins de transition nécessaires.

3. VISION DE L'AGRICULTURE A 2040

3.1. Des points de convergence, base d'une possible vision commune

En premier lieu, les contributions des participants font apparaître une convergence autour de l'idée que la fonction nourricière de l'agriculture doit rester la fonction prioritaire de l'agriculture et affirment ainsi leur attachement à l'objectif de souveraineté alimentaire. En complément, il ressort également des contributions la vision d'une agriculture qui doit répondre aux grands enjeux environnementaux (changement climatique, biodiversité) et plus généralement à l'ensemble des défis mondiaux (« Une seule santé » notamment). Cette nécessaire adaptation de l'agriculture n'est remise en cause par personne et tout le monde s'accorde sur le fait de considérer qu'il s'agit d'un impératif pour assurer la pérennité de l'activité agricole. Dans ce cadre, il est ainsi nécessaire de poursuivre et accélérer la transition écologique du secteur agricole et plus globalement du système alimentaire. La transition ne peut pas se limiter aux seules exploitations agricoles.

Par ailleurs, les différents contributeurs se rejoignent quand il s'agit d'identifier les paramètres clés agissant comme facteurs de transition :

- la nature de la population agricole (le nombre d'exploitants agricoles, la diversification de l'origine des exploitants agricoles, leur niveau de formation, leur niveau de rémunération et leurs conditions de travail et de vie) ;
- le niveau des prix des denrées agricoles payés aux agriculteurs, pour des perspectives de rémunération attrayantes et une capacité d'investissement et de prise de risque renforcées ;
- la préservation des terres agricoles (lutte contre l'artificialisation des terres) et des sols (pratiques agricoles favorables à leur protection et au maintien de leur fertilité) et l'accessibilité au foncier pour les agriculteurs ;
- le besoin d'une évolution des pratiques agricoles (allant parfois, au-delà de simples optimisations, jusqu'à des ruptures par rapport aux pratiques actuelles) ;
- la production et la diffusion des connaissances relatives aux solutions techniques mobilisables pour la transition écologique (recherche, développement, entrepreneuriat et innovation, formation, transfert, conseil...);
- l'implication des filières/acteurs économiques et des consommateurs (transition des modes de production et de consommation, réduction des pertes et du gaspillage...);
- la réglementation et les soutiens financiers apportés par les pouvoirs publics ;
- la régulation des échanges commerciaux (harmonisation des règles à l'échelle européenne, réciprocité des normes avec les pays tiers) ;
- la gouvernance agricole (pluralisme syndical, diversification des parties prenantes, ouverture à la différence et au changement) et l'importance du travail collectif.

Par ailleurs, les contributions identifient des évolutions, parfois simplement émergentes, qui pourraient faciliter la transition écologique au sein du secteur agricole. Tout d'abord, des possibilités de rémunérations complémentaires des agriculteurs sont identifiées à travers la diversification des productions agricoles (alimentaires et non-alimentaires), la valorisation des services écosystémiques (notamment la captation de carbone) et plus globalement la diversification des activités rurales. Le renforcement de l'autonomie des exploitations agricoles (réduction de l'usage des intrants, production d'énergie autoconsommée, etc.)

pourrait également être un élément facilitateur. Par ailleurs, sont relevées différentes tendances en faveur d'un système alimentaire plus favorable à la transition écologique :

- l'évolution des régimes alimentaires dans le sens d'une plus grande végétalisation (protéines végétales, fruits et légumes, ...);
- le développement de solidarités territoriales (relocalisation de l'alimentation, usages de l'eau,);
- la dé-spécialisation agricole des territoires.

3.2. Des sensibilités différentes sur la manière de mener la transition écologique

Même si les contributions se rejoignent autour de la primauté de la fonction nourricière de l'agriculture, elles présentent des divergences sur le sens pratique à donner à ce terme, s'agissant à la fois de la cible (« nourrir la France » vs « nourrir le monde » ?) et de la nature de l'offre alimentaire (« quelles évolutions des régimes alimentaires ? »), et donc *in fine* sur la physionomie du paysage agricole.

Les contributions adoptent également des visions différenciées sur la manière dont chacun des paramètres clés précédemment listés pourraient jouer dans le futur, avec des visions allant de l'utopie à la dystopie pour les extrêmes et, pour la globalité des contributions, une vision générale plutôt optimiste de l'avenir.

S'agissant des visions extrêmes, le pôle dystopique repose généralement sur la vision d'une agriculture prise en étau entre des réglementations environnementales européennes et nationales croissantes et des prix des denrées agricoles maintenus à un niveau faible, associée à une faible régulation des échanges. Ceci aboutit à un étiolement de l'agriculture (nombre d'agriculteurs, nature des productions), les consommateurs se tournant davantage vers les marchés internationaux pour satisfaire leurs besoins à un coût moindre, sans changer significativement leur régime alimentaire. À l'inverse, dans le pôle utopique, se retrouve la vision d'une agriculture qui s'est reconstruite, reposant sur une population agricole plus que renouvelée et une production diversifiée, inscrite dans de fortes solidarités à la fois territoriales et plus globalement au sein du système alimentaire. Les consommateurs sont impliqués à travers l'évolution rapide de leurs habitudes alimentaires. Ces évolutions sont soutenues par des politiques publiques plus intégrées alliant ambition environnementale et préservation de la production agricole.

Au cœur de ces différences d'appréciation entre les contributions sur la manière dont pourront évoluer les différents paramètres clés se trouve la question de la confiance accordée à l'action collective, à la fois entre agriculteurs, entre partenaires au sein de l'écosystème agricole et alimentaire et envers les pouvoirs publics. Les visions optimistes reposent fondamentalement sur une confiance forte dans la capacité des acteurs à coopérer pour trouver une voie « positive » sur le chemin de la transition écologique. En filigrane de cette question de la confiance en l'action collective se trouve également la question de la possibilité d'un discours positif et mobilisateur sur l'avenir de l'agriculture et porté par les agriculteurs, évoquée dans certaines contributions. Elle recoupe également, au niveau individuel, celle de l'autonomie donnée aux agriculteurs pour faire leurs propres choix techniques et être acteurs de la transition écologique.

Par ailleurs, sur les solutions à mobiliser pour mener la transition écologique, certaines contributions privilégient les solutions agronomiques et les innovations sociales alors que d'autres se fondent davantage sur les solutions technologiques et, enfin, certains estiment qu'il faut toutes les combiner. De la même manière, certaines contributions assument la coexistence d'une pluralité de modèles agricoles alors que d'autres adoptent un regard plus clivant promouvant fortement un type d'agriculture particulier et/ou excluant certains systèmes agricoles (notamment dans le secteur de l'élevage).

Enfin, plusieurs contributions notent le décrochement de l'élevage ces dernières années, au moins dans certaines régions. Elles s'interrogent sur la place de l'élevage dans l'avenir de l'agriculture, à la fois sur la dimension du secteur et sur les modèles de production qui seront présents.

4. NEUF DEFIS PRIORITAIRES A RELEVER SUR LE CHEMIN DE LA TRANSITION

4.1. Changement climatique

Le défi climatique est le plus cité dans les contributions, en cohérence avec les objectifs de la concertation. **Il s'agit à la fois d'adapter l'agriculture au changement climatique** (ressource en eau, événements extrêmes, etc.) **et d'atténuer le changement climatique**, à la fois en diminuant les émissions de gaz à effet de serre (GES) et en séquestrant du carbone. Un des défis consiste à anticiper ce changement climatique et ses effets afin d'assurer une résilience des exploitations.

4.2. Agroécologie

Le défi de la transition agroécologique est également cité de manière récurrente dans les contributions, en tant que tel ou à travers ses différentes composantes : préservation / restauration de la biodiversité, préservation / restauration de la qualité, de la fertilité et de la biodiversité des sols, capacité de stockage en eau des sols, réduction des intrants, semences, diversification, etc.

Il est associé à la diversification, sur tous les territoires, des systèmes agricoles. Un certain nombre de contributions met également en évidence le défi de planification de cette transition agroécologique, en pensant à long terme et à l'échelle des filières afin d'assurer des débouchés et des marchés pour les productions diversifiées. Un défi consiste également à documenter les différents modèles agricoles qui coexistent, afin d'éclairer les choix des agriculteurs et d'encourager les modèles les plus durables (externalités et impacts positifs sur l'environnement) pour atteindre les objectifs climatiques et environnementaux, tout en rémunérant les agriculteurs.

La protection du foncier est également citée comme un pré-requis pour relever ce défi.

4.3. Démographie agricole

Le défi démographique est principalement abordé sous l'angle du renouvellement des actifs agricoles, de leur formation et de l'évolution de leurs compétences. Le renforcement de l'attractivité des métiers et le maintien d'actifs agricoles sur l'ensemble des territoires en constituent des éléments clés.

4.4. Lien entre agriculture et société

Le défi sociétal principal identifié dans les contributions est la reconnexion entre agriculture et société, entre agriculteurs et consommateurs. Il est mentionné sous différents angles : défi de réputation positive, défi de communication et d'ouverture (notamment en termes de fiabilisation et d'affichage des informations concernant les produits), défi de susciter un engagement massif de tous dans les transitions sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

4.5. Alimentation

Le défi alimentaire comprend plusieurs dimensions. Est cité en premier lieu le défi de la souveraineté alimentaire, et de notre capacité à répondre aux besoins alimentaires (en quantité et en qualité) tout en préservant les équilibres naturels (cf. défi agroécologique). Apparaît également la question de l'accessibilité de l'alimentation au plus grand nombre.

Le défi relatif aux attentes des consommateurs est abordé de plusieurs manières dans les contributions : consiste-t-il à répondre aux attentes des consommateurs, ou à faire évoluer ces attentes vers des régimes alimentaires sains et durables pour les consommateurs, les agriculteurs et la planète ? Sont en particulier visés des régimes alimentaires intégrant plus de protéines végétales.

4.6. Volet sanitaire - « Une seule santé »

Connecté au précédent, le défi sanitaire concerne en effet l'alimentation, mais aussi et de manière plus générale notre capacité collective à aborder de manière conjointe les problématiques de santé des hommes (dont le bien-être des agriculteurs), des plantes, des animaux et de l'environnement dans une approche « Une seule santé ». Les contributions pointent en particulier le défi lié à la prévention des crises sanitaires.

4.7. Économie

Dans les contributions, le défi économique est en priorité abordé sous l'angle de la rémunération des agriculteurs et du partage équitable de la valeur ajoutée. La compétitivité des filières a fait l'objet de débats. Il en est ressorti une proposition de la considérer comme un défi consistant à assurer une accessibilité des produits agricoles au plus grand nombre de consommateurs et un revenu correct pour les agriculteurs.

La diversification des revenus des agriculteurs est également identifiée comme un défi, avec le développement de la production d'énergie à la ferme, la mise en place des paiements pour services environnementaux, etc. L'objectif étant de « sécuriser » le revenu des agriculteurs.

4.8. Territoires

La dimension territoriale est associée à des défis spécifiques. Les contributions identifient qu'elle peut être une échelle adaptée pour résoudre le défi de la reconnexion entre agriculture et société (cf. défi sociétal), par le biais de la relocalisation des productions et la valorisation du fait de « manger local ».

Les défis à cette échelle consistent à expliciter les ressources territoriales, à produire ou mettre à disposition des connaissances déclinées en fonction des situations locales et à associer des acteurs de terrain, en particulier les agriculteurs, aux dynamiques d'innovation.

4.9. Innovation et connaissances

Les contributions font ressortir le défi important de l'accélération des innovations et de leur arrivée dans les fermes, en les rendant accessibles et porteuses de solutions concrètes. Par ailleurs, est mentionné l'accompagnement nécessaire dans les prochaines décennies en vue de l'adaptation continue dont l'agriculture devra faire preuve.

Le défi des connaissances va également consister à mettre à disposition du plus grand nombre, à des grains fins sur l'ensemble du territoire national des connaissances concernant les ressources des territoires (cf. défi territorial en 4.8.) et à évaluer / documenter les différents modèles agricoles (cf. défi agroécologique en 4.2.).

Un certain nombre de contributions relèvent le fait que ce défi pose la question de la place des technologies, du rapport à la technologie et à l'innovation, de l'articulation entre innovations technologiques, agronomiques, et organisationnelles, sociales, culturelles, etc. et de la place des paysans-chercheurs et des projets de recherche action.

En complément de ces neuf items, les défis de l'articulation des politiques publiques, de la simplification et de la continuité des normes, de la sécurité alimentaire, de la place des exportations sont également mentionnés.

Individuellement, les contributions identifient un plus ou moins grand nombre de ces défis. Le plus grand des défis sera certainement de les aborder conjointement.

5. CINQ VEROUS IDENTIFIES SUR LE CHEMIN DE LA TRANSITION

Les agriculteurs ont souvent un accès limité aux technologies et aux ressources nécessaires pour s'adapter aux impacts du changement climatique et pour mettre en œuvre des pratiques agricoles durables. Il est donc important de fournir d'ici 2040 des connaissances, des technologies, des ressources, et des conseils et un accompagnement abordables et adaptés à leurs besoins. L'agriculture de demain doit passer par des changements systémiques, changements risqués nécessitant un accompagnement par les politiques publiques. Les verrous identifiés par les membres du groupe de travail portent sur l'innovation et la gestion des risques, les investissements, le lien entre amont et aval, les territoires et filières, et les politiques publiques. Ces verrous sont pour certains interconnectés. Les aspects liés à l'élevage seront abordés de manière spécifiques.

5.1. Innovation et accompagnement du risque

L'innovation est considérée dans ses dimensions agronomique, technique, sociale et organisationnelle.

Même si les agriculteurs ont toujours su évoluer, le processus de transformation à anticiper dans la phase de transition crée fort logiquement une anxiété liée à la peur de l'avenir et du changement. Cette anxiété est la conséquence des incertitudes induites dans un contexte de rupture. La possible perte de confiance dans cette perspective de changement majeur est à considérer. La conduite du changement dans la phase de transition doit prendre en compte la dimension humaine (santé psychique et physique, prévention du mal-être, évaluation des risques psycho-sociaux). La charge mentale induite par la phase de transition peut agir comme un facteur fragilisant psycho-socialement les agriculteurs, en particulier dans des situations d'isolement. L'évolution des conditions de travail doit également être prise en compte.

Les résultats des travaux de la recherche, leur diffusion et appropriation par les agriculteurs ou leurs conseillers, les innovations développées spécifiquement par les agriculteurs permettent d'accompagner la phase de transition. Toutefois, un manque d'innovations place les agriculteurs dans des impasses techniques ou organisationnelles, et les outils de production et de diffusion de connaissances, de transfert et de déploiement massifié doivent évoluer afin de permettre l'anticipation et l'adaptation, et en ciblant le plus grand nombre (agriculteurs, conseillers, industriels). La priorisation collective à l'échelle nationale des activités de recherche doit être anticipée. La capitalisation en continu, selon une approche systémique et pluridisciplinaire, le transfert des résultats de la recherche et le transfert des

innovations sont à accélérer. Le manque de lieux d'innovation, de moyens d'accompagnement des agriculteurs pour innover, le sous-investissement humain et financier dans l'innovation apparaissent également comme des freins à cette accélération. S'agissant de l'enseignement agricole, les exploitations de l'enseignements technique agricole restent trop soumises aux aléas économiques au détriment de leur mission pédagogique et d'expérimentation, et les dispositifs de soutien à l'innovation permettent insuffisamment leur mobilisation dans les démarches d'expérimentation.

Des verrous spécifiques sont pointés par certains participants : défaut de vision prospective sur l'évolution des ressources en eau et de leurs usages, insuffisance des méthodes de lutte contre les bio-agresseurs sans produits de protection des plantes, manque d'échanges entre acteurs, d'expérience et de recul sur les solutions déjà testées, verrouillage socio-technique autour des systèmes de production spécialisés et intensifs en intrants chimiques freinant le développement des alternatives et entraînant une inertie pour ralentir la transition agro-écologique. L'absence de généralisation de modes de production et de commercialisation encore émergents (agriculture biologique, circuits courts, commerce équitable) est regrettée par certains participants.

Les points de blocages réglementaires, le poids des formalités administratives (cf. ci-après 5.5.), ressortent comme un point de blocage pour « libérer les innovations ».

Dans la phase de transition, plusieurs risques ont un impact potentiel sur le revenu d'une exploitation : environnement économique de l'exploitation (coûts des facteurs de production, marchés aval, fluctuation des prix ...), risques climatique, environnemental, sanitaire et réglementaire. L'ensemble de ces risques doit être appréhendé sur le temps long nécessaire à l'expérimentation afin d'accompagner et de rassurer les agriculteurs dans leur dynamique de changement. Le niveau d'endettement des exploitations peut néanmoins entraîner une aversion au risque et au changement. La transformation des pratiques peut signifier la perte des investissements financiers réalisés en s'installant. Plus généralement, le poids du capital nécessaire à l'installation fige les pratiques et le modèle. Il y a une nécessité à sécuriser la transition, y compris financièrement.

Des démarches d'innovation basées sur le triptyque « numérique / robotique / génétique » ne font pas l'objet d'un consensus, considérées comme facteur d'accélération pour certains, destructeur de la biodiversité pour d'autres.

5.2. Des investissements à anticiper

La phase de transition nécessite des investissements pour s'adapter. Face au changement climatique, cela concerne le matériel agricole et les bâtiments, les intrants et dispositifs de protection des cultures et les outils de transformation.

La dépendance aux matériels crée un phénomène de course aux investissements, matériels qui ne sont pas toujours utilisés de façon optimale alors qu'ils pourraient l'être, notamment en étant couplés à des outils d'aide à la décision (OAD). Des politiques de subventionnement à l'acquisition de matériel agricole parfois déconnectées des enjeux climatiques et/ou environnementaux perdurent. Des investissements importants sont nécessaires pour la rénovation et l'adaptation du parc des bâtiments d'élevage. Toutefois, la création ou l'agrandissement d'élevages peuvent être menacés par le manque d'acceptabilité sociétale de cette activité.

Les processus de fabrication des engrais nécessiteront des investissements visant à décarboner leur production. Des contributions soulignent le fait que le développement d'engrais décarbonés doit s'accompagner d'une réduction de leur usage. Afin de prendre en compte les aléas climatiques, des investissements significatifs sont à anticiper pour la protection des cultures, y compris sur le plan sanitaire.

Le manque de compétitivité des industries agro-alimentaires par rapport à leurs voisines européennes entraîne un manque d'investissements et de modernisation pour proposer des produits finaux moins chers.

5.3. Une production à mieux connecter avec l'aval

Les agriculteurs peuvent être confrontés à des pressions économiques et sociales qui les empêchent de s'adapter au changement climatique et de mettre en œuvre des pratiques agricoles durables.

Un des principaux verrous identifiés est l'évolution de la demande du marché aval (transformateurs, distribution, consommateurs) et sa capacité à contribuer à l'accélération de la transition des modes de production tout en maintenant un revenu rémunérateur pour les producteurs et la compétitivité de l'aval. Si un certain consensus existe sur ce constat, la nature des verrous présente quelques nuances sur une palette très large : rôle de la commande publique, régulation des prix, paiements pour services environnementaux, répartition de la valeur entre acteurs concernés, projets alimentaires territoriaux insuffisamment développés. L'absence d'une certification « carbone » agricole suffisamment rémunératrice pour l'agriculteur est

soulignée, ainsi que l'insuffisance des soutiens publics visant à soutenir les efforts environnementaux de manière systémique.

Le verrou du comportement du consommateur est clairement identifié, mais fait ressortir deux risques : des achats bon marchés de produits importés avec un effet d'émissions de gaz à effet de serre importées, et une évolution de comportement qui se fera progressivement et certainement pas de manière radicale. L'enjeu est de faire converger d'ici à 2040 une alimentation plus saine et plus durable avec une évolution vers une production agricole plus durable. Le manque d'accès aux données d'intérêt général, de connaissance et d'information des consommateurs citoyens sur les fondamentaux de l'agriculture associé au paradigme d'une alimentation à bas coût, ou sur les recommandations nutritionnelles, la part du budget alloué à l'alimentation sont évoqués.

La structuration du marché de la transformation et de la distribution (manque de prise en compte de la transition climatique et agroécologique dans les cahiers des charges) apparaît comme un facteur limitant, notamment par manque d'information et de transparence vis-à-vis des consommateurs. De même, l'absence de prise en compte d'un maillage optimal du territoire en termes de dispositifs de collecte et de stockage risque d'être un facteur limitant dans la phase de transition en pénalisant les coûts de collecte pour les industries de l'aval.

S'agissant de nouveaux débouchés s'inscrivant dans une démarche de durabilité, est souligné le développement insuffisant de marchés pour diversifier les productions, en particulier vers de nouvelles productions végétales (légumineuses par exemple).

L'approche autour de la bio-économie ne fait pas l'objet d'un consensus, en particulier entre la priorité donnée à la vocation nourricière des terres agricoles versus la possibilité de production d'énergie à partir de biomasse au sein des exploitations. La question de l'aménagement des réseaux énergétiques est soulevée afin d'accompagner l'autoconsommation des exploitations.

5.4. Territoires et filières : scénarii à développer et approches collectives

Les connaissances apparaissent encore limitées sur les effets locaux du changement climatique sur l'agriculture au niveau des territoires, et leurs conséquences sur les acteurs de l'aval, par exemple au travers de scénarii d'évolution sur les filières prenant en compte les dimensions climatiques, environnementales et réglementaires. Les connaissances scientifiques et locales sur l'adaptation au changement climatique et

les pratiques agricoles durables restent insuffisamment intégrées. Sur ces différentes dimensions, le niveau de confiance dans l'action collective ressort comme un point critique afin d'embarquer l'ensemble des acteurs, y compris au niveau administratif, afin d'aboutir à une vision partagée à l'échelle locale entre citoyens, agriculteurs et acteurs de l'aval présents sur un territoire.

Dans un objectif de résilience des systèmes alimentaires et d'accélération de la transition, l'absence de filières territorialisées (ou la perte de valeur ajoutée pour certaines) affichant le lien entre production et aval pour assurer des débouchés est mentionnée comme un verrou au développement de pratiques agro-écologiques. L'importance des infrastructures de transformation et de commercialisation maillant davantage le territoire est soulignée. L'accès à l'eau potable en zone de montagne et d'élevage pour les bâtiments d'élevage est un verrou évoqué.

Le verrou de la diffusion des connaissances et des expériences de terrain est pointé, ainsi que le rôle insuffisant de certains acteurs territoriaux pour contribuer à cette diffusion.

5.5. Politiques publiques : cohérence et décloisonnement, verrous réglementaires et juridiques

La mobilisation des politiques publiques ressort paradoxalement comme un levier ... mais également comme un verrou, notamment au travers de la nécessité de les mobiliser en affirmant le lien entre la politique agricole et la politique alimentaire.

Afin que les agriculteurs sachent quelle est la trajectoire envisagée, une plus grande cohérence entre les différents acteurs porteurs de politiques publiques nationales (État dans ses dimensions agriculture environnement, éducation), européennes ou locales est souhaité. Leur cloisonnement, ainsi qu'une gouvernance associée insuffisamment ouverte au pluralisme syndical, à la diversification des parties prenantes, à l'ouverture à la différence et au changement, constituent des freins.

S'agissant de la politique agricole, devant davantage inciter à se tourner vers des pratiques agricoles durables, une faible ouverture aux nouveaux entrants est constatée. Il est estimé par certains acteurs que les politiques publiques ne favorisent pas assez l'entraide et le collectif comme élément d'économie, de sobriété et de lien social. Pour la politique alimentaire, est soulevée la question des aides publiques pour la promotion des produits et des services rendus par l'agriculture permettant d'orienter la consommation.

Les éléments réglementaires et juridiques ou les normes accompagnant le système agricole et alimentaire sont majoritairement perçus comme des verrous et des contraintes, parfois sources de contentieux. La communication négative sur ces éléments accentue cette perception alors que les normes peuvent aussi être des éléments protecteurs des agriculteurs ou s'avérer être des opportunités pour améliorer et se projeter afin de garantir un avenir à une activité agricole durable. L'insécurité juridique (multiplicité des textes, dans certains cas l'absence d'études d'impact, ou l'approche sectorielle de certains sujets traités par différents ministères ou au niveau local) ne crée pas des conditions favorables au changement.

L'instabilité réglementaire est source d'un manque de visibilité pour les agriculteurs. Ce manque de visibilité n'est pas favorable pour des investissements en recherche et développement, pour des investissements matériels structurants et pour l'engagement de transitions sur le temps long.

Afin d'accompagner des pratiques plus durables, les verrous réglementaires subsistent sur l'innovation. Les produits de bio-contrôle ou les nouvelles matières fertilisantes sont pénalisés par des procédures d'homologation inadaptées, longues et coûteuses. Pour la mise à disposition de matières fertilisantes couvrant la diversité des besoins des agricultures, l'absence d'harmonisation au niveau européen des réglementations d'utilisation de sous-produits, de réciprocité des normes est évoquée.

Les politiques publiques nationales s'inscrivent dans un contexte international avec des phénomènes de concurrence de l'agriculture française et européenne face aux producteurs de pays tiers disposant de coûts de production plus faibles car n'intégrant pas les mêmes efforts sociaux et environnementaux. Les accords de libre-échange sont perçus comme un verrou. S'agissant des exportations, le défi climatique et la souveraineté alimentaire doivent également intégrer les déséquilibres qui peuvent être induits vers les pays tiers.

En conclusion, l'adaptation de l'agriculture au changement climatique et sa transition vers des pratiques plus durables sont cruciales pour assurer la souveraineté alimentaire et des pratiques durables. Pour y parvenir, il est nécessaire de surmonter les verrous liés aux connaissances et aux compétences, à l'accès aux connaissances, aux technologies, aux ressources, aux politiques et aux institutions, à l'intégration des connaissances scientifiques et locales, ainsi qu'aux pressions économiques et sociales.

5.6. Focus sur la thématique « élevage »

Le secteur de l'élevage se situe au cœur de certains défis environnementaux, notamment l'équation climatique à résoudre pour les systèmes agricoles et alimentaires.

Les approches de l'élevage et réflexions portées par les participants étaient – sans surprise – de nature assez diverses et donc délicates à résumer de manière consensuelle. Toutefois, les participants se sont rejoints dans le constat, factuel, d'un recul en cours des activités d'élevage en France ces dernières années. Ils ont également souligné que cette évolution n'était pas le fruit d'une transition écologique organisée mais la conséquence de la concurrence intra et extra-européenne, portée par des systèmes d'élevage très efficaces reposant pour partie sur des modèles intensifs, et d'une perte d'attractivité de l'élevage (faible rentabilité, investissements nécessaires croissants, conditions de travail et de vie difficiles). Si le recul de l'élevage peut avoir des avantages d'un point de vue environnemental (comme par exemple en matière d'émission de gaz à effet de serre pour les ruminants), il n'est pas non plus sans inconvénients (avec notamment la question de l'entretien des zones non cultivables et des prairies par les ruminants), ce qui invite à examiner le sujet avec prudence et nuance. Ce recul n'a pas d'intérêt environnemental s'il n'est pas articulé avec une évolution de la consommation alimentaire et se traduit par un recours accru à des importations (avec des normes de production potentiellement plus faibles). La concentration des activités d'élevage (notamment porcine) dans certaines régions renforce les risques d'impact négatif sur l'environnement. S'il n'y a pas eu de consensus sur « le » modèle d'élevage à promouvoir, il est ressorti des débats que tous les modèles ne se valaient pas d'un point de vue de leurs aménités environnementales et sociales, même si tous peuvent faire des progrès. La diversité des marchés et des besoins des consommateurs a été rappelée. Certains participants ont plaidé pour une approche plus globale du problème que le seul prisme climatique voire environnemental (santé animale, bien-être animal, approche « Une seule santé », etc.).

Les verrous suivants ont été évoqués par différents participants, sans nécessairement faire l'objet d'un consensus. Ils sont présentés en référence aux verrous identifiés précédemment dans cette section 5.

Pour les verrous relevant de **l'innovation et de l'accompagnement du risque** :

- perception de la transition comme une contrainte et capacité collective de remise en cause des modèles établis ;

- besoin de davantage d'accompagnement (en particulier dans le cadre de démarches collectives) et de conseil apporté aux éleveurs, dès leur formation et leur installation ;
- question de l'accès aux services de santé animale pour tous les éleveurs.

Pour les verrous relevant des **investissements à anticiper** :

- difficulté d'investissement dans la transition au regard de la faible attractivité du secteur et des faibles marges de manœuvre financières du secteur ;
- risque de se limiter à une amélioration de l'efficacité de la production dans le secteur de l'élevage, ce qui ne permet pas d'agir sur l'ensemble des impacts environnementaux ;
- risque de se focaliser sur l'atténuation du changement climatique et pas assez sur l'adaptation (exemple de la gestion des stocks de fourrage pour les ruminants) ;
- une production à mieux connecter avec l'aval ;
- manque d'implication et d'information des consommateurs (étiquetage, affichage environnemental) ;
- besoin d'adaptation de l'outil de transformation pour faciliter la transition dans le secteur de l'élevage.

Pour les verrous relevant des **territoires et filières, au travers de scénarii à développer et des approches collectives** :

- élevages trop concentrés dans certaines régions, avec des conséquences défavorables sur l'environnement ;
- au contraire, des régions avec trop peu voire pas d'élevage, frein identifié aux installations bovines du fait de la concurrence des grandes cultures et du coût en capital que représente le développement d'un cheptel ;
- spécificité des territoires et donc des solutions à envisager pour la transition.

Pour les verrous relevant des **politiques publiques (cohérence et décloisonnement, verrous réglementaires et juridiques)** :

- délais d'adaptation parfois insuffisants pour les éleveurs en cas d'évolution des normes (exemple des bâtiments d'élevage) ;
- ciblage insuffisant des aides vers les systèmes d'élevage les plus favorables à l'environnement ;
- déficit d'instruments de politique publique en faveur d'une évolution des régimes alimentaires.

Ces différents verrous recoupent très largement les verrous déjà identifiés dans les paragraphes 5.1. à 5.5. portant sur l'ensemble des filières agricole et plus globalement du système alimentaire.

6. LEVIERS A MOBILISER ET MESURES PROPOSEES

Les dix axes de mesures génériques et les quatre axes de mesures spécifiques visant à lever les verrous identifiés, sont présentés ci-après en :

- soulignant les mesures qui font consensus fort ou pas,
- identifiant les mesures pour lesquelles peu d'intérêt a été exprimé par les participants,
- mettant en avant les propositions issues des remontées régionales (métropolitaine - synthèse en date du 12 mai 2023, et Outre-mer) renforçant ou faisant écho aux propositions du groupe de travail, ou les complétant.

Une analyse détaillée de la cohérence de la synthèse des remontées régionales avec les propositions du groupe de travail est développée dans la partie 7.

6.1. Leviers génériques

6.1.1. Se donner des objectifs de politiques publiques clairs en faveur de la transition et décroisonner, simplifier et mettre en cohérence les politiques publiques

Dans cet axe relatif aux politiques publiques, les trois propositions suivantes sont apparues comme très consensuelles :

- garantir une réciprocité des normes environnementales avec les pays tiers et l'existence de règles identiques pour tous les pays au sein du marché unique de l'Union européenne ;
- assurer la bonne articulation des politiques publiques dans le champ des transitions agricole, alimentaire, climatique, afin de réduire l'insécurité juridique et renforcer la confiance des acteurs ;
- fixer des objectifs de politiques publiques clairs et ambitieux pour donner de la visibilité et favoriser la mobilisation des acteurs.

En revanche, la proposition ci-dessous, même si sa formulation a évolué au cours des débats, est demeurée non consensuelle :

- simplifier les procédures sans diminuer les exigences environnementales : installation, autorisations de mise sur le marché, ...

La consultation régionale a également fait émerger une préoccupation partagée autour de la réciprocité des normes. Par ailleurs, la consultation a retenu une demande générale de « simplification, cohérence, lisibilité des procédures administratives », qui recoupe des points évoqués ci-dessus dans la concertation nationale.

6.1.2. Faire évoluer et renforcer la gouvernance agricole afin de favoriser l'innovation et la transition

Dans cet axe relatif aux évolutions de gouvernance agricole à opérer à différentes échelles pour favoriser l'innovation et les transitions, les quatre propositions ci-dessous sont apparues comme très consensuelles :

- disposer d'une gouvernance interministérielle, d'objectifs et de moyens clairs et ambitieux permettant le pilotage de la transition agroécologique et alimentaire ;

- mettre en place un dialogue social national et territorial multipartite et inter-filières sur l'alimentation et la transition écologique de la filière agricole et alimentaire .

Font également consensus les deux mesures ci-dessous portant plus spécifiquement sur la gouvernance en matière de recherche et d'innovation :

- créer un Conseil scientifique de l'Agriculture et de l'Alimentation placé *a minima* auprès des ministres en charge de l'Agriculture et de l'Alimentation, ainsi que de la Recherche, incluant les sciences humaines et sociales ;
- mettre en place un conseil de design ascendant de l'innovation agricole et alimentaire, favorisant la mise à l'épreuve sur le terrain des initiatives de recherche et développement.

Enfin, la mesure ci-dessous ne fait pas l'objet d'un consensus marqué :

- faire évoluer le Comité de révision des normes agricoles (CORENA) pour sécuriser juridiquement les pratiques et projets des agriculteurs.

Ces mesures font écho à des propositions issues de la concertation régionale soulignant le besoin de « rapprochement des acteurs de la production agricole, de l'industrie agroalimentaire jusqu'aux consommateurs » et de « renforcement de la place des agricultures dans les démarches territoriales dont les projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) ». La concertation régionale a en outre fait apparaître un besoin d'organisation des systèmes innovation – recherche – développement au niveau régional.

6.1.3. Favoriser l'innovation et le développement par des partenariats entre tous les acteurs de solutions favorables à la transition

Visant à développer les innovations et leurs diffusions massives et appropriations afin d'accélérer la transition, cet axe présente un consensus marqué autour des propositions suivantes :

- assurer le continuum d'innovation en intégrant les Jeunes entreprises innovantes (JEI) dans les dispositifs publics existant, et en développant des espaces tests « d'innovation ouverte », créer un statut de JEI au service de l'agriculture ;
- veiller au maintien et à l'enrichissement des bases de données publiques à mobiliser pour les transitions ;

- encourager la mise en place de consortia public-privé ;
- mettre en place des fonds spécialisés ou prêts à taux réduit ;
- établir un climat de confiance entre acteurs, co-construire les innovations pour les transitions afin de favoriser leur acceptabilité ;
- favoriser les démarches partenariales de sélection variétale pour la transition agroécologique.

Par contre, les modalités d'innovation relative à la sélection variétale ne font pas consensus, deux approches se différenciant : innovation locale et échanges de semences d'une part, versus une approche technologique basée sur l'édition génétique d'autre part.

La concertation régionale renforce les préoccupations du groupe quant à des démarches de co-construction entre acteurs pour identifier les solutions de la transition, à l'orientation de la recherche génétique (animale et végétale) pour l'adaptation de l'agriculture au changement climatique et à la transition agroécologique.

Un des territoires ultramarins propose également la mise en place de fonds spécialisés, au travers d'un fonds de garantie pour soutenir les agriculteurs dans la transition écologique.

6.1.4. Soutenir l'expérimentation, avec un accompagnement des agriculteurs dans leur prise de risques

L'enjeu de cet axe est de fournir des dispositifs et un cadre sécurisant pour stimuler les évolutions dans la phase de transition. Ciblent l'accompagnement de démarches expérimentales et de conditions favorisant la prise de risques par les agriculteurs, trois mesures sont proposées et font consensus :

- encourager tous types d'expérimentations (techniques, sociales, etc.), individuelles ou collectives, en particulier celles visant à des changements profonds globaux dans les systèmes d'exploitation ;
- prendre en charge sur cinq années d'expérimentation la perte de marge générée par des choix techniques vertueux, en s'appuyant sur des démarches collectives ;
- imaginer des mesures d'accompagnement en cas d'échec pour les agriculteurs (exemple : solidarité nationale).

Une mesure proposée ne fait pas consensus :

- la définition de cadres juridiques dérogatoires pour sécuriser les expérimentations tout en les encadrant, en multipliant sur d'autres thématiques les expérimentations de type Innov'Azote.

Une mesure proposée concernant la mobilisation des exploitations agricoles de l'enseignement technique agricole a reçu un intérêt limité, ne permettant pas de dégager consensus ou dissensus :

- espace test des exploitations de l'enseignement technique agricole, fonds public d'innovation, chef de projet dédié.

Cette volonté de soutenir et d'accompagner les expérimentations et les agriculteurs dans leurs démarches se retrouvent largement au niveau régional. La dimension collective des expérimentations à mener y est soulignée. La proposition d'une solidarité entre acteurs dans la démarche de transition complète la proposition nationale, avec un « rapprochement (souhaité) des acteurs de la production agricole, de l'industrie agroalimentaire jusqu'aux consommateurs ». De même, la mise en place de dispositifs encourageant les agriculteurs dans la prise de risques est souligné *via* la proposition de « Création de dispositifs facilitant les investissements risqués ».

Par contre, le « renforcement de la sécurité juridique des projets » pour leur sécurisation et l'encadrement des expérimentations fait l'objet d'un consensus au niveau régional, tout comme une nécessaire « flexibilité des textes pour s'adapter aux évolutions techniques et climatiques selon les territoires ». Comme évoqué précédemment, ce point est plus nuancé au niveau national, sans doute lié à la formulation « dérogatoire » utilisée. En tout état de cause, ce point fait débat et mérite une attention particulière.

Certains territoires ultra-marins (Mayotte, Guyane) pointent également l'intérêt de l'expérimentation :

- valoriser les projets structurants ou démonstrateurs pour réaliser des projets-pilotes, notamment en insistant sur la diffusion des savoir-faire. Les sites du département (station de recherche agronomique de Dembeni, centre d'application agro-écologique de Mirereni) sont particulièrement mobilisés à cet effet ;
- créer des parcelles de démonstrations afin d'accélérer le transfert de la recherche vers les agriculteurs.

6.1.5. Construire une plateforme d'outils d'aide à la décision stratégiques et tactiques en faveur de la transition pour les exploitations agricoles, notamment des outils de diagnostic

L'enjeu de cet axe est d'identifier comment outiller les acteurs des transitions, en termes de diagnostics, d'outils d'aide à la décision stratégiques et tactiques. Ayant principalement pour cibles les agriculteurs et les conseillers, les mesures ci-dessous font consensus au sein du groupe de travail :

- mettre à disposition des outils d'analyse multi-factorielle du système de production ;
- mettre à disposition des outils d'aide à la décision (OAD) / outils d'aide à la réflexion (OAR) stratégiques évalués et pertinents ;
- produire des projections à 20 ans à l'échelle de l'exploitation / du territoire / des filières ;
- développer des outils permettant d'anticiper les risques sanitaires (végétaux et animaux) pour développer des démarches préventives ;
- développer des outils permettant d'optimiser les apports en eau.

Les mesures ci-dessous ont fait l'objet d'un intérêt limité, mais visaient essentiellement à préciser les caractéristiques attendues des outils évoqués ci-dessus :

- évaluer la « qualité intrinsèque » d'une exploitation ;
- avoir des référentiels pour se positionner au sein de son territoire / sa filière ;
- disposer d'une base de réflexion pour co-construire des plans de transformation et choisir une trajectoire en connaissance de cause ;
- mettre ces outils à disposition des agriculteurs et structures d'accompagnement ;
- mettre à jour régulièrement les outils et les projections.

Ces propositions sont largement cohérentes avec les problématiques et propositions identifiées dans le cadre des concertations régionales, faisant état d'un besoin d'un « diagnostic global des exploitations », d'« outils d'aide à la décision et de méthodes à disposition des agriculteurs pour aboutir à une vision collective à l'échelle des territoires ». Elles proposent en outre de « rendre obligatoire un diagnostic territorial prospectif pour partager les grands enjeux de transitions ». En termes de besoin d'outils thématiques, elles font apparaître également les besoins sur l'« amélioration de la gestion sanitaire et de la prévention des maladies émergents », « gestion

quantitative de l'eau ». Elles identifient en outre, en termes de référentiels, un besoin de « cartographie du potentiel de séquestration de carbone du sol ».

La mise en place et le subventionnement d'un diagnostic de vulnérabilité des exploitations agricoles est également mis en avant dans deux territoires ultra-marins (La Réunion, Martinique).

6.1.6. Mettre à disposition des agriculteurs toutes les solutions existantes, associées à un accompagnement technique / Soutenir la généralisation des solutions éprouvées pour la transition agroécologique

Dans cet axe relatif au transfert des connaissances et des innovations, se dégage un ensemble de six mesures consensuelles :

- mettre en place une plateforme nationale de connaissance « actionnables » (testées et mises à l'épreuve en situations variées, caractérisées, validées, opérationnelles, viables économiquement, actualisées) accessible à tous ;
- co-construire en multi-acteurs des solutions techniques et organisationnelles (chercheurs, conseillers, agriculteurs, formation, etc.) par combinaison de leviers techniques, sociaux, économiques, etc. ;
- adapter les solutions aux réalités de terrain et aux choix de l'agriculteur ;
- veiller au maillage terrain de l'accompagnement (dont maillage vétérinaire) ;
- conditionner le soutien aux structures d'accompagnement à la mise en œuvre de démarches de transition ;
- mettre en place annuellement un programme CASDAR thématique multi-acteurs de transfert et massification en réponse à un des défis identifiés dans le cadre du pacte et de loi d'orientation et d'avenir agricoles.

Les propositions issues des remontées régionales sont cohérentes. En termes de connaissances actionnables, elles soulignent notamment le besoin de « clés et outils pour une meilleure gestion des sols ». Elles soulignent l'importance de disposer de « solutions technique-économiques face aux enjeux du changement climatique et de la transition agro-écologique », la nécessité de « transfert des innovations vers les exploitants » en « déclinant les innovations pour les exploitations ». Elles proposent pour cela de s'appuyer sur une « organisation des écosystèmes innovation – recherche – développement à l'échelle des régions » et mettent fortement en avant la dimension collective des transitions avec « un accompagnement des groupes d'agriculteurs » et

le « soutien à la constitution de collectifs ». Les remontées régionales mentionnent en outre un besoin de disposer de « techniques agricoles et de conservation des sols labellisées ».

6.1.7. Réorienter et accroître les financements publics en faveur de la transition

Dans cet axe relatif au financement de la transition, les propositions suivantes sont apparues comme très consensuelles :

- encourager l'adoption de pratiques agricoles durables et l'évolution vers des systèmes résilients, notamment *via* des paiements pour services environnementaux incluant les services rendus non valorisés par le marché ;
- accroître les moyens pour la recherche, la mise au point de solutions et leur déploiement (redevance pour pollution diffuse, France 2030, Ecophyto, relèvement du plafond CASDAR, etc.) ;
- soutenir le développement massif de l'agriculture biologique ;
- favoriser une déspecialisation amont-aval de l'agriculture dans les territoires, encourager une restructuration des fermes devenues trop grandes pour en faciliter la transmission et la transition ;
- renforcer les investissements dans la mécanisation favorable à la transition et les infrastructures agroécologiques (ex. haies, irrigation) en veillant à l'absence d'augmentation tarifaire des matériels subventionnés.

La proposition ci-dessous a été davantage débattue :

- ne plus soutenir des pratiques défavorables à l'environnement,

notamment du fait de l'absence de définition partagée sur ce que seraient « des aides défavorables à l'environnement », du fait que la rédaction de la mesure ne précise pas le délai dans lequel ces soutiens devraient s'arrêter et de la trajectoire associée (dont l'impact induit sur les agriculteurs).

Les co-présidents notent en revanche une forte adhésion du groupe de travail à des mesures visant à favoriser des modes de production durables. Cela incite les participants à vouloir poursuivre les échanges afin d'identifier des trajectoires possibles.

La proposition ci-dessous est apparue comme non consensuelle lors des débats :

- favoriser une meilleure répartition de l'élevage avec des modèles durables (pâturage des ruminants) *via* deux logiques complémentaires : quotas dans les régions excédentaires, plancher dans les régions déficitaires.

Par ailleurs, plusieurs propositions identifiées n'ont recueilli qu'un nombre limité d'expressions d'intérêt de la part de l'ensemble des participants :

- permettre la prise en charge, les premières années, des abonnements associés à certaines solutions ;
- orienter les soutiens publics vers les transitions identifiées dans le PLOAA ;
- associer les soutiens publics à une obligation de formation ;
- accorder un soutien public accru aux projets collectifs ou territoriaux ;
- adapter les enveloppes visant à compenser les pertes des agriculteurs à la réalité des surcoûts ;
- porter une attention particulière sur les pratiques agricoles dans les zones à enjeux environnementaux forts (exemple : aires d'alimentation de captage) ;
- donner un bonus à l'investissement collectif ;
- lors de la revente d'une exploitation, soustraire la valeur des aides publiques à l'investissement du prix du matériel ;
- évaluer l'impact des investissements et aides publiques sur la dimension humaine des exploitations.

La concertation régionale a identifié un certain nombre de propositions qui font écho à celles recensées au niveau national, en particulier sur les paiements pour services environnementaux. Par ailleurs, le soutien à la constitution de collectifs et l'idée de formations obligatoire au changement climatique pour les agriculteurs font également partie des propositions régionales.

La concertation dans un des territoires ultra-marins (Guadeloupe) met également le sujet des paiements pour services environnementaux dans le cadre du soutien aux pratiques agro-écologiques.

6.1.8. Accompagner le développement de nouvelles filières et faciliter les démarches territoriales

La nécessité de faire évoluer conjointement l'offre et la demande au sein des filières, et la dimension territoriale de la transition sont ressorties au travers de quatre mesures consensuelles, parmi lesquelles la mobilisation des Plans alimentaires territoriaux (PAT) ressort nettement :

- anticiper la question de l'accès au marché et de la valorisation par la compétitivité et prix du produit ;
- engager un programme national de recherche appliquée associant production agricole et agro-alimentaire ;
- mobiliser les PAT pour accélérer les transitions: une gouvernance partagée (impliquant distribution, consommateurs et société civile), intégrer la transition agro-écologique dans les axes de réflexion, mobiliser la restauration collective et la restauration commerciale de qualité ;
- accompagner le développement de produits sous signes officiels de qualité (SIQO) locaux et massifier la lutte contre les fraudes sur les appellations d'origine.

La mobilisation des PAT est également mise en avant au niveau régional, niveau qui complète la proposition en proposant de « conforter le maillage régional d'outils de transformation » et de « territorialiser la production » afin d'accélérer le développement de nouvelles filières. S'agissant du développement de nouvelles filières, les activités agri-touristiques et leurs corolaires sur la rénovation du bâti pour ces activités n'ont pas été évoquées au niveau national.

6.1.9. Accélérer la transition des régimes alimentaires en soutien à la transition agricole

Dans cet axe relatif à la transition alimentaire, les quatre propositions recensées sont toutes apparues comme très consensuelles :

- accompagner les changements de consommation (sensibiliser l'intérêt du public aux nouvelles productions et aux modes de production et de consommation durables dont rééquilibrage protéines animales/végétales) dans le cadre d'une gouvernance interministérielle ;

- planifier un changement de l'offre alimentaire en se basant sur les recommandations nutritionnelles, et rendre accessible à tous une alimentation de qualité, saine et durable ;
- accélérer les tendances d'évolution des régimes alimentaires autour des enjeux de santé, de durabilité, de bien-être animal et de proximité ;
- affiner la connaissance des attentes des consommateurs et leur consentement à payer pour une alimentation de qualité, valoriser les transitions *via* l'étiquetage.

Dans la concertation régionale, la transition alimentaire est essentiellement vue sous un angle territorial, à travers la question du déploiement des PAT, de la territorialisation de la production agricole et des outils de transformation, comme évoqué dans le paragraphe précédent.

6.1.10. Moderniser les politiques sanitaires et œuvrer pour le bien-être animal

Dans cet axe relatif à la transition alimentaire, les trois propositions recensées sont toutes apparues comme très consensuelles :

- revoir dans une approche « Une seule santé » la gouvernance relative à la santé animale et végétale ainsi que l'organisation et le financement des actions sanitaires, de la surveillance des maladies réglementées, du bien-être animal, de la lutte contre l'antibio-résistance, de la prévention de l'émergence des zoonoses ;
- améliorer l'accès aux soins vétérinaires (délégation d'actes, biologie vétérinaire, télémedecine) ;
- renforcer les règles de bien-être animal (dont transport des animaux).

Dans la concertation régionale, cette question a été intégrée aux propositions relatives à l'élevage et se limite aux questions de l'amélioration de la gestion sanitaire et de la prévention des maladies émergentes.

6.2. Leviers spécifiques

6.2.1. Réorienter les critères de sélection variétale et accélérer la sélection

Ciblant l'orientation de la sélection variétale, trois mesures font consensus :

- soutenir des programmes de recherche et développement public / privé ;
- soutenir et favoriser les espaces d'échanges et de transmission de savoir-faire entre multiplicateurs ;
- rendre le Crédit impôt recherche (CIR) accessible pour les agriculteurs.

Deux mesures proposées retiennent peu d'intérêt :

- garantir un cadre de production de semences conforme aux exigences de qualité ;
- adapter une propriété intellectuelle au vivant (certificats d'obtention végétale).

Une mesure proposée fait l'objet d'un débat marqué entre les participants :

- soutenir l'autorisation des « *new breeding techniques* » (réglementation européenne).

Le niveau régional métropolitain, même s'il ne fait pas spécifiquement ressortir un axe sur la sélection variétale, met aussi en avant la nécessité d'orienter la recherche génétique végétale et animale pour adapter l'agriculture. Pour autant, les modalités ne sont pas évoquées, et c'est bien ce qui fait débat au niveau national. Pour certains territoires ultra-marins (La Réunion, Martinique, Guadeloupe), sont mises en avant les mesures spécifiques suivantes :

- déroger au catalogue des semences françaises et européennes pour les DOM dans le cadre de l'adaptation des cultures aux conditions climatiques évolutives ;
- éclaircir le cadre réglementaire pour la sélection variétale ;
- appuyer la sélection variétale pour disposer de variétés résistantes aux bioagresseurs et favoriser des techniques de greffage sur porte greffe résistants ;

- retrouver des semences anciennes plus rustiques ;
- lever les freins réglementaires pour de nouvelles techniques de sélection variétales (NBT...).

6.2.2. Élaborer et transférer des solutions alternatives aux produits phytosanitaires, et accompagner les agriculteurs

De nombreuses propositions de mesures ont porté sur la question des solutions alternatives aux produits phytosanitaires. Cet axe comprend un grand nombre de propositions de mesures portant sur les modalités d'élaboration des solutions, d'accompagnement des agriculteurs et sur les conditions de réussite des démarches de transition. Les six mesures ci-dessous font l'objet d'un consensus :

- mobiliser depuis la recherche fondamentale (processus biologiques, microbiomes, holobiontes, etc.) jusqu'aux innovations en protection des cultures (solutions de biocontrôle, agroéquipements, etc.) ;
- travailler les associations de leviers (diversification des cultures, biocontrôle, sélection variétale, agroéquipements, outils numériques, suivi des dynamiques de bioagresseurs, etc.) ;
- augmenter les moyens financiers et humains pour l'accompagnement au changement ;
- travailler à l'échelle du système alimentaire et impliquer tous les acteurs (amont / aval) dans l'élaboration des solutions et le partage des risques ;
- mettre en cohérence l'ambition de la politique de diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires et leurs moyens et l'évaluer de manière régulière ;

La mesure ci-dessous a été discutée au sein du groupe de travail et ne fait pas l'objet d'un consensus :

- conditionner les aides à la diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires.

Les mesures ci-dessous ont fait l'objet d'un intérêt moindre au sein des membres du groupe de travail :

- simplifier et mettre en cohérence les guichets de financement ;
- adapter la réglementation (certification des produits de biocontrôle) ;
- lever les freins logistiques pour les filières bas intrants ;

- mettre en place des hubs de recherche au niveau européen ;
- aborder l'échelle du paysage ;
- dresser un état des lieux des solutions disponibles (efficaces et économiquement viables) pour concentrer les efforts de recherche et le développement sur les impasses ;
- mettre en place un fond d'accélération de la recherche de réponses à l'alternative compétitive aux herbicides (ARRACHE) financée par la redevance pour pollution diffuse ;
- développer des partenariats public – privé pour élaborer des solutions ;
- accompagner les agriculteurs à la prise en main des outils.

La synthèse des concertations régionales ne fait pas ressortir un axe spécifique concernant les alternatives aux produits phytosanitaires. Cependant, dans l'axe régional relatif aux pratiques agronomiques ressort l'enjeu des « réflexions d'organisation paysagères et des infrastructures agro-écologiques à l'échelle des territoires ».

6.2.3. Développer des outils de politiques publiques et encourager aux démarches de décarbonation des activités agricoles dans une vision systémique des enjeux (changement climatique, eau, biodiversité, ...)

Avec l'enjeu de rendre les exploitations plus autonomes en énergie décarbonée et de limiter les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'énergie au travers de dispositifs plus efficaces, quatre mesures font consensus :

- mobiliser la recherche et l'innovation pour identifier des alternatives économes en énergie et faiblement émettrices de gaz à effet de serre (incluant les dispositifs de stockage et de conservation des produits) et des systèmes de production permettant de stocker du carbone ;
- évaluer l'impact global de chacun des leviers (exemple : décarbonation de la production d'engrais vs. bouclage des cycles et développement des légumineuses, diminuer les émissions de méthane des animaux vs. réduire le cheptel, etc.) ;
- diversifier les revenus des agriculteurs et développer l'auto-consommation d'énergie des exploitations ;

- intégrer les réductions d'émissions de gaz à effet de serre dans le futur cadre européen de certification des absorptions de carbone.

La mesure proposée visant à mettre en place un programme national de recherche et d'innovation sur la limitation d'émissions de méthane entérique et de l'azote excrété, s'appuyant notamment sur la génétique et une alimentation animale innovante fait l'objet d'une appréciation plus nuancée.

La concertation régionale met également en avant un axe sur la thématique « Énergie – carbone ». S'y retrouvent, comme au niveau national, des mesures visant à « encourager l'auto-consommation d'énergie renouvelable » et à « inclure la dimension liée aux énergies renouvelables dans les dispositifs d'accompagnement anticipé des transmissions / installations ».

Le « renforcement du marché carbone, en le rendant plus incitatif » complète la proposition nationale liée à la volonté d'une diversification des revenus des agriculteurs.

Ressortent spécifiquement du niveau régional :

- l'encouragement de l'auto-consommation de biocarburants sur les exploitations ;
- la réduction des contraintes réglementaires (déjà évoqué en 7.2.) sur les énergies renouvelables :
- l'encadrement des énergies renouvelables (de la méthanisation, du photovoltaïque - notamment sur toiture - et du bois-énergie) en instaurant un seuil de production d'énergie par exploitation).

Le développement de l'autonomie énergétique des exploitations agricoles est également souligné dans un des territoires ultra-marins (Guadeloupe).

6.2.4. Accompagner la transition de l'élevage et sa meilleure répartition territoriale, en lien avec la transition alimentaire

Il faut noter que cet axe spécifique sur l'élevage a été constitué dans un second temps, par rapport à l'ensemble des autres axes précédemment listés. Son contenu reprend donc en partie des propositions qui avaient pu être intégrées précédemment, de manière plus transversale, dans d'autres axes.

Dans cet axe spécifique consacré à l'élevage, les trois propositions suivantes sont été identifiées comme consensuelles :

- soutenir les systèmes d'élevage durables (plein air, pâturage,...) notamment à travers la reconnaissance des aménités associées (paiements pour services environnementaux - PSE) et une réorientation des soutiens à l'investissement (bâtiments) ;
- favoriser une diversification des activités agricoles dans les territoires et, en particulier, une plus grande répartition spatiale des activités d'élevage ainsi qu'une complémentarité renforcée avec les productions végétales ;
- enrayer l'érosion du taux d'auto-suffisance des filières d'élevage françaises en accompagnant le maintien des élevages résilients du point de vue environnemental et climatique sur le territoire.

Les trois propositions suivantes ont été davantage discutées :

- accompagner la rénovation et l'adaptation des bâtiments d'élevage et le déploiement de pratiques favorables à l'environnement (éco-ventilateurs, raclage en V, production de biogaz, pendillards) pour tous les élevages ;
- arrêter les soutiens, voire instaurer un moratoire, sur les créations/agrandissements pour les installations classées protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation / Interdiction de l'élevage en cage ;
- renforcer les efforts de recherche et de développement pour réduire les émissions de méthane entérique (leviers : sélection animale et additifs alimentaires) et les émissions de protoxyde d'azote (N₂O) issu de l'azote excrété par les élevages de monogastriques et ruminants (levier : sélection animale et alimentation).

Les deux propositions suivantes sont apparues comme non consensuelles :

- réduire les cheptels d'élevage non durables ;
- encourager la diminution de la consommation de viande/produits laitiers issus d'élevage non durables ou importés et encourager la consommation de protéines végétales.

La dernière proposition ci-dessous n'a recueilli que peu de marques d'intérêt :

- intégrer l'ensemble des dimensions environnementales dans les dispositifs d'information des consommateurs (affichage environnemental).

Dans la concertation régionale, la question des investissements dans le secteur de l'élevage est également présente avec la mention de l'amélioration du parc de bâtiments et d'équipements. La préoccupation d'un soutien plus large aux services écosystémiques rendus par l'élevage est également présente. Par ailleurs, la question de la sécurisation de l'eau d'abreuvement est évoquée alors qu'elle n'a pas été abordée dans la concertation nationale.

6.3. Les leviers de la formation et de la transmission pour accompagner la transition

Les travaux conduits dans les deux autres groupes de travail de la concertation nationale (« Orientation – Formation » et « Installation-Transmission ») ont naturellement abordé des sujets liés à la transition face au changement climatique, en renforçant, modulant ou complétant les travaux du présent groupe de travail.

Le sujet de la disponibilité des actifs pour se former aux transitions et aux adaptations face au changement climatique, et de la somme et diversité de compétences à maîtriser pour les entreprises agricoles a été mis en avant. Challenge supplémentaire, ces compétences devront être adaptées à la diversité des modèles et des solutions, et intégrer la technicité des outils, que ce soit de production ou d'analyse. Trois sujets ressortent, et confortent ou complètent les visions nationales et régionales :

- i. la transition face au changement climatique, facteur d'attractivité et d'opportunité, et pas uniquement de risque ;
- ii. l'adaptation des formations aux enjeux de la transition et la facilitation à donner aux actifs pour s'appropriier les enjeux et outils ;
- iii. l'importance des démarches collectives et la richesse des territoires sur laquelle s'appuyer.

- Orientation, attractivité et accompagnement

La mise en avant de la transition face au changement climatique est considérée comme un des éléments renforçant l'attractivité des métiers et formations agricoles, compte-tenu de la plus grande sensibilité des « nouveaux arrivants » sur ce sujet. Le

rôle que pourront tenir les agriculteurs et les ingénieurs pour accompagner la transition écologique et pour développer une alimentation durable et de qualité apparaît comme un facteur valorisant. Ceci doit néanmoins prendre en compte la qualité de vie au travail en agriculture pour les exploitants, chefs d'entreprises, et les salariés agricoles avec un accompagnement individuel nécessaire pour la prise en charge du mal-être, mais aussi collectif pour la prévention du mal-être (avis du CESE - avril 2023).

Les manuels scolaires de l'éducation nationale (surtout en sciences de la vie et de la terre) devront être revus pour mieux valoriser les rôles de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et des métiers accompagnant le monde agricole (sanitaire, semences, équipements...), et les nécessaires transitions. De plus, les moyens devraient être renforcés pour la formation des actifs, et notamment donner des moyens aux chefs d'exploitation et dirigeants de se former davantage aux enjeux de transition (climat, écologie, numérique...). Plus spécifiquement, les moyens financiers des opérateurs de compétences (OPCO) devraient être renforcés, en particulier pour les formations sur les enjeux de transition.

Compte tenu de la diversité des sujets à traiter, un nouvel installé sur une exploitation agricole passera par un accompagnement sur la réflexion stratégique (cf. paragraphe 7.10.). L'aide à l'émergence des projets est une étape cruciale à leur réussite, et, comme évoqué en paragraphe 6.1.4. , l'importance pour les porteurs de projets de pouvoir tester leur activité agricole durant la phase de transition est soulignée.

- Contenu des formations

Le renforcement de certaines compétences « dures » dans la formation initiale et tout au long de la vie apparaît comme nécessaire : agroécologie, adaptation et atténuation au changement climatique, gestion de l'eau et des ressources, numérique et robotique, ... en s'appuyant sur des approches pluridisciplinaires. Compte-tenu de la diversité des sujets et compétences à aborder, l'importance des compétences en management est également soulignée. Si les compétences des enseignants/formateurs sur ces sujets doivent être renforcés, de nouvelles formations sont à développer afin de répondre aux nouveaux enjeux : biosécurité, « Une seule santé », nouveaux types de productions (insectes, algues...), agriculture urbaine. Afin d'accompagner les agriculteurs, et face à la complexité croissante du conseil, de nouveaux diplômes agricoles sont à imaginer (Bac+3 ou *Bachelor*).

- S'appuyer sur les outils de terrain et la dimension collective

La nécessité de renforcer les expérimentations et innovations sur les exploitations agricoles (dont celles des établissements de l'enseignement technique agricole) et les rendre visibles et utilisables comme supports de formation/information apparaît comme un facteur d'accélération dans la production et la diffusion de connaissances (cf. paragraphe 6.1.4.). Toujours dans cette logique d'accélération, il est estimé nécessaire d'ouvrir les formations aux réussites du terrain, et de favoriser la dimension collective sur les territoires, plus généralement aux professionnels (cf. 6.1.4. et 6.1.5.). Cette dimension collective ressort également au travers de l'opportunité pour des centres de formation de s'investir plus largement dans les collectifs professionnels et dans des projets de développement ou techniques. Enfin, des coopérations renforcées entre établissements d'enseignement technique agricole, enseignement supérieur et organismes de recherche sont perçues comme des opportunités afin d'intégrer les différents niveaux de formation et disciplines contribuant à la transition.

- Objectiver les atouts et contraintes des exploitations sur le chemin de la transition

La mise en place d'un diagnostic de reprenabilité de l'exploitation (obligatoire ou non) en lien avec la déclaration d'intention de cession d'activité agricole (DICAA) pourrait être un facteur d'attractivité pour les repreneurs. Une DICAA qui devrait être effectuée le plus tôt possible au moins cinq ans avant la cessation. Ce diagnostic permettrait de donner les atouts et les contraintes de l'exploitation et de situer le potentiel de l'exploitation à développer un autre modèle en adéquation avec les nouveaux enjeux de l'agriculture et les objectifs du repreneur (cf. paragraphe 6.1.5.). Il pourrait prendre la forme d'un diagnostic de durabilité.

L'intérêt de la production d'énergie est également (cf. paragraphe 6.3.) reconnu pour le développement et la transmission des exploitations, avec un point de vigilance sur le risque de développer un système de rente pour les cédants au moment de la transmission.

Enfin, en écho au paragraphe 5.1. , le recours aux nouvelles technologies pour l'accompagnement sur le chemin de la transition ne fait pas l'objet d'un consensus.

7. COHERENCE AVEC LES PROPOSITIONS ISSUES DES CONCERTATIONS REGIONALES

Les membres du GT3 groupe de travail ont travaillé sur une synthèse provisoire au 12 mai 2023 des remontées régionales relatives au périmètre du groupe, structurée en points thématiques et en points génériques :

Points thématiques	Points génériques
Gestion de l'eau	Innovation - recherche - développement (IRD)
Énergie et carbone	Accompagnement à la transition climatique
Élevage	Politiques publiques - réglementation
Filières et alimentation	Politiques publiques - appui
Pratiques agronomiques	Territorialisation

Une analyse de correspondance a été menée entre les propositions du groupe de travail et celles issues de ces remontées régionales, ceci avant que les propositions du groupe de travail ne fassent l'objet d'une hiérarchisation (cf. partie 6.). Celle-ci ne constitue pas un jugement de valeur des propositions issues des concertations régionales. Elle permet de mettre en lumière les complémentarités afin de donner une vue d'ensemble, tout en conservant une traçabilité des propositions issues des différentes concertations.

Cette analyse en métropole a été complétée par une analyse des contributions issues des territoires ultra-marins.

L'analyse permet de dégager trois grands ensembles parmi les mesures :

- des mesures issues des remontées régionales totalement cohérentes avec des propositions issues du groupe de travail ;
- des mesures issues des remontées régionales ayant fait l'objet d'échanges dans le cadre du groupe de travail (en particulier discussions concernant les verrous et les leviers), montrant ainsi l'intérêt du groupe de travail pour ces mesures, mais ne figurant pas parmi les propositions de mesures du groupe ;
- des mesures issues des remontées régionales n'ayant pas été abordées dans le cadre du groupe de travail.

Les paragraphes suivants ci-après détaillent cette analyse.

7.1. Thématique « Gestion de l'eau »

La gestion de l'eau fait l'objet d'un axe à part entière dans les propositions régionales, ce qui n'est pas le cas au niveau du groupe de travail national. Ceci est dû au fait que le cadrage initial sur lequel se sont accordés les participants renvoyait cette question aux suites du Varenne agricole de l'eau et du changement climatique.

Pour autant, la mesure ci-dessous est cohérente avec l'Axe 5 (paragraphe 6.1.5.) proposé par le groupe de travail, en particulier avec la mesure « Développer des outils permettant d'optimiser les apports en eau » :

- besoin de recherche et développement et d'accompagnement sur la problématique de gestion quantitative de la ressource notamment face aux problématiques de dérèglement climatique.

La proposition ci-dessous a été abordée par le groupe de travail mais n'a pas fait l'objet d'une proposition spécifique :

- favoriser l'utilisation des ressources d'eau alternatives (drainage, ruissellement, eaux usées, projets REUT, etc.).

Enfin, les propositions suivantes n'ont pas été abordées dans le cadre du groupe de travail :

- étudier les alternatives au prélèvement des nappes phréatiques comme « le stockage de l'eau » ;
- établir des « priorités d'usage » pour des usages partagés de l'eau ou une utilisation prioritaire comme l'abreuvement pour l'élevage ;
- mettre en place un fond indemnitaire face aux risques de sur-inondation.

La concertation dans les départements et régions d'Outre-mer (DROM) fait également ressortir les préoccupations liées à la thématique de l'eau, sur la gestion de l'eau, de sa disponibilité et de l'adaptation des besoins (Mayotte, Guadeloupe, Martinique) avec les propositions suivantes recoupant ou complétant les préoccupations métropolitaines :

- développer l'hydraulique individuelle par récupération pluviale (mobiliser et pérenniser les aides d'État comme le SA.39618)
- former / sensibiliser les agriculteurs à la gestion de la ressource en eau et à l'utilisation de techniques permettant de limiter les besoins en eau ;

- clarifier les règles existantes pour le prélèvement d'eau et le stockage, et les adapter si nécessaire pour les rendre opérationnelles ;
- faire émerger des collectifs d'agriculteurs en capacité de s'organiser pour gérer l'eau aux échelles adaptées aux ressources mobilisées ;
- accompagner la rénovation des captages et réseaux d'hydrauliques agricoles existants ;
- gestion de l'irrigation : améliorer le réseau d'eau agricole, le pilotage et la robotisation de l'irrigation, la fertirrigation ;
- adaptation des besoins : choisir des cultures moins consommatrices d'eau, utiliser l'eau de pluie pour contribuer à l'abreuvement des animaux ;
- gérer l'eau : mieux entretenir les fossés d'évacuation, développer l'utilisation des mares et le stockage de l'eau ;
- traiter l'eau (exemple du traitement par rayonnement ultraviolet) de l'eau stockée car utilisée pour développer l'alimentaire ;
- encadrer strictement, voire interdire, l'irrigation par aspersion, technique la plus sujette à l'évapotranspiration.

7.2. Thématique « Énergie et carbone »

De la même manière, cette thématique fait l'objet d'un axe dédié dans les propositions des régions, ce qui n'est pas le cas au niveau du groupe de travail national.

Les deux propositions ci-dessous sont cependant cohérentes avec des mesures proposées au niveau national :

- encourager l'auto-consommation de biocarburant et en énergie sur l'exploitation : cohérence avec la mesure « Diversifier les revenus des agriculteurs et développer l'auto-consommation d'énergie des exploitations » (paragraphe 6.2.3.) ;
- des dispositifs d'accompagnement anticipé lors phases de transmission et d'installation doivent introduire aux problématiques de production d'énergies renouvelables : sans que ceci ne soit explicite dans les propositions, cette dimension pourrait être incluse dans les « Outils d'aide à la réflexion (OAR) » mentionnés dans le paragraphe 6.1.5. et qui ont vocation à avoir une approche multi-factorielle.

Comme évoqué au paragraphe 6.2.3. , la proposition ci-dessous a été évoquée lors des discussions du groupe de travail, sans pour autant faire l'objet d'une proposition dédiée :

- renforcer le marché carbone en le rendant plus incitatif.

Les propositions ci-dessous n'ont pas été abordées dans le cadre du groupe de travail national :

- réduire les contraintes réglementaires sur les énergies renouvelables : photovoltaïque, filières bois, méthanisation et biomasse ;
- encadrer les énergies renouvelables de la méthanisation, du photovoltaïque (notamment sur toiture) et du bois-énergie en instaurant un seuil de production d'énergie par exploitation.

Un des territoires ultra-marins (Guadeloupe) souligne l'intérêt, en complément de l'énergie, de développer l'économie circulaire et la valorisation de tous les sous-produits, et de favoriser le stockage du carbone dans le sol et trouver des modèles de rémunération de cette aménité.

7.3. Thématique « Élevage »

La plupart des propositions issues des concertations régionales sur ce thème sont cohérentes avec les propositions du groupe de travail national :

- améliorer les parcs de bâtiments et d'équipements pour permettre une meilleure maîtrise des charges et des impacts de la production agricole : performance énergétique, production d'énergies renouvelables, baisse des coûts alimentaires, réduction de l'usage des intrants : cohérence avec la mesure « Accompagner la rénovation et l'adaptation des bâtiments d'élevage et le déploiement de pratiques favorables à l'environnement (éco-ventilateurs, raclage en V, production de biogaz, pendillards) pour tous les élevages » (paragraphe 6.2.4.) les propositions se complétant concernant les leviers ;
- améliorer la gestion sanitaire et la prévention des maladies face à l'enjeu des maladies émergentes : cohérence avec la proposition « Développer des outils permettant d'anticiper les risques sanitaires (végétaux et animaux) pour développer des démarches préventives » (paragraphe 6.1.5.) ;
- soutenir plus largement les services écosystémiques rendus par l'élevage notamment les systèmes d'élevage à l'herbe et le pastoralisme : cohérence avec la proposition « Encourager l'adoption de pratiques agricoles durables et

l'évolution vers des systèmes résilients, notamment *via* des paiements pour service environnementaux incluant les services rendus non valorisés par le marché » (paragraphe 6.1.7.).

Du fait de son lien avec la thématique « Eau », la mesure ci-dessous n'a pas été abordée dans le cadre du groupe de travail national :

- face aux enjeux de sécheresse, sécuriser l'eau d'abreuvement.

Un des territoires ultra-marins (Guadeloupe) fait ressortir plusieurs mesures propres à l'élevage :

- développer des filières de production de fourrage local ;
- mettre en place des plans d'épandage coordonnés interfilières ;
- développer l'utilisation du digital dans la production animale ;
- favoriser l'intégration de l'élevage dans les systèmes de production végétale.

7.4. Thématique « Filières et alimentation »

Cette thématique renvoie à plusieurs axes identifiés par le groupe de travail national. Les propositions ci-dessous sont cohérentes avec les propositions du groupe de travail :

- mettre en place de contreparties efficaces aux exigences de qualité tels que des « clauses miroirs » pour lutter contre les importations ne répondant pas aux normes de qualité applicables en France: cohérence avec la mesure « Garantir une réciprocité des normes environnementales avec les pays tiers et l'existence de règles identiques pour tous les pays au sein du marché européen » (paragraphe 6.1.1.) ;
- créer des dispositifs facilitant les investissements risqués liés aux enjeux du changement climatique et la diversification : cohérence avec les mesures de l'Axe « Soutenir l'expérimentation, avec un accompagnement des agriculteurs dans leur prise de risques » (paragraphe 6.1.4.) ;
- territorialiser la production : cohérence avec les mesures « Favoriser une déspecialisation amont-aval de l'agriculture dans les territoires » et « Accorder un soutien public accru aux projets collectifs ou territoriaux » (paragraphe) ;

- maintenir le soutien auprès des Projets alimentaires territoriaux : cohérence avec la mesure « Mobiliser les Plans alimentaires territoriaux pour accélérer les transitions » (paragraphe 6.1.8.).

La proposition ci-dessous a été abordée dans le cadre des échanges du groupe de travail national mais n'a pas fait l'objet d'une proposition spécifique :

- conforter le maillage régional d'outils de transformation et/ou de conditionnement pour structurer des filières de diversification durables (paragraphe 6.1.8.).

Enfin la proposition ci-dessous n'a pas été abordée au niveau national :

- développer les activités agritouristiques et permettre la construction/rénovation des bâtis dédiés à l'activité.

7.5. Thématique « Pratiques agronomiques »

Cette thématique fait l'objet de propositions cohérentes avec celles du groupe de travail national :

- valoriser de manière accrue les services écosystémiques rendus par l'agriculture : cohérence avec la mesure « Encourager l'adoption de pratiques agricoles durables et l'évolution vers des systèmes résilients, notamment via des paiements pour service environnementaux incluant les services rendus non valorisés par le marché » (paragraphe 6.1.7.) ;
- engager des réflexions d'organisation paysagères et des infrastructures agroécologiques à l'échelle de territoires : cohérence avec la mesure « Aborder l'échelle du paysage » (paragraphe 6.2.2.) ;
- favoriser l'économie circulaire au niveau des intrants azotés : cohérence avec la mesure « Evaluer l'impact global de chacun des leviers (ex. décarbonation de la production d'engrais vs. bouclage des cycles et développement des légumineuses, diminuer les émissions de méthane des animaux vs. réduire le cheptel, etc.) » (paragraphe 6.2.3.).

Les sujets de la valorisation des services éco-systémiques et de la fertilisation ressortent également de contributions issues de l'ensemble des territoires ultra-marins :

- accroître l'approvisionnement local en intrants et fertilisants, privilégier la fertilisation organique ;

- partant du constat de l'appauvrissement des sols qui entraîne des baisses de rendements (canne, fruits...), développer la fertilisation organique afin de diminuer la dépendance aux importations et de valoriser une ressource locale avec des aides spécifiques et un appui technique adapté, en valorisant les économies circulaires ;
- accompagner la mobilisation des ressources génétiques locales (compost, fientes de volailles...) dans le processus de la gestion de la fertilité pour faire émerger un modèle agricole adapté privilégiant les capacités productives des sols tout en cherchant à améliorer les rendements et les revenus des agriculteurs ;
- conditionner davantage les aides agricoles aux services éco-systémiques qu'ils rendent.

La nécessaire bonne gestion des sols a été abordée dans le cadre des échanges du groupe de travail national sans faire l'objet d'une mesure spécifique comme c'est le cas au niveau régional :

- construire et donner les clés et outils aux agriculteurs pour une meilleure gestion des sols.

Cette attention sur les sols est également portée par certains territoires ultramarins (Martinique, Guadeloupe) :

- soutenir les agriculteurs qui dépolluent leurs sols avec un fonds dépollution ou des aides en nature ;
- freiner l'érosion des sols ;
- financer une étude sur l'impact spécifique en Outre-mer sur l'érosion et les conséquences de la salinité de l'eau.

Enfin les propositions régionales ci-dessous n'ont pas été évoquées dans le cadre du groupe de travail national :

- développer des techniques agricoles de conservation des sols labellisées ;
- réaliser une cartographie du potentiel de séquestration de carbone du sol.

7.6. Thématique « Innovation - Recherche - Développement »

La quasi-totalité des mesures proposées dans le cadre de la concertation régionale sont en adéquation avec les propositions du groupe de travail national :

- identifier les besoins et transférer les innovations du cadre expérimental vers les exploitations : cohérence avec l'Axe 6.1.6. « Mettre à disposition des agriculteurs toutes les solutions existantes, associées à un accompagnement technique / Soutenir la généralisation des solutions éprouvées pour la transition agroécologique » et la mesure « Augmenter les moyens financiers et humains pour l'accompagnement au changement » (paragraphe 6.2.2.) ;
- fournir aux agriculteurs des solutions pour faire face au changement climatique et intégrer les enjeux de la transition agroécologique d'un point de vu technico-économique : cohérence avec la mesure « Co-construire en multi-acteurs des solutions techniques et organisationnelles (chercheurs, conseillers, agriculteurs, formation, etc.) par combinaison de leviers techniques, sociaux, économiques, etc. » (paragraphe 6.1.6.), qui met aussi en avant l'apport attendu des sciences humaines et sociales sur les innovations organisationnelles ;
- orienter recherche génétique animale et végétale pour adapter l'agriculture au changement climatique et réduire l'utilisation des intrants : cohérence avec les mesures « Favoriser les démarches partenariales de sélection variétale pour la transition agroécologique » (paragraphe 6.1.3.) et « Mettre en place un programme national de recherche et d'innovation sur la limitation d'émissions de méthane entérique et de l'azote excrété, s'appuyant notamment sur la génétique et une alimentation animale innovante » (paragraphe 6.2.3.), et l'Axe « Réorienter les critères de sélection variétale et accélérer la sélection » (paragraphe 6.2.3.). Pour mémoire, au sein du groupe de travail national, les modalités d'innovation relative à la sélection variétale ne font pas consensus et le soutien aux NBT fait débat ;
- déclinaison des innovations pour les exploitations : cohérence avec la mesure « Adapter les solutions aux réalités de terrain et aux choix de l'agriculteur » (paragraphe 6.1.6.) ;
- mettre en place une formation obligatoire des agriculteurs à la connaissance des besoins des cultures et à la gestion de l'eau est envisageable : cohérence avec la mesure « Associer les soutiens publics à une obligation de formation » (paragraphe 6.1.7.).

La dernière mesure a été évoquée lors d'une réunion du groupe de travail national mais n'a pas été retenue *in fine* dans les mesures prioritaires :

- organiser les écosystèmes Innovation - Recherche - Développement (IRD) régionaux.

Les concertations issues des territoires ultra-marins (Mayotte, Guyane, La Réunion) font également ressortir l'importance de l'approche « Innovation-Recherche-Développement ») et du transfert de connaissances vers les agriculteurs, en les adaptant au contexte de ces derniers :

- rédiger un référentiel de solutions techico-économiques relatives aux productions traditionnelles locales, notamment les variétés endémiques, validées par la profession et utilisables par les techniciens et les financeurs ;
- renforcer les organismes d'accompagnement pour la diffusion et la vulgarisation des résultats de recherche, notamment en innovant dans les outils de communication ;
- maintenir une animation du RITA et du transfert de connaissance à un niveau suffisant, afin de coordonner l'ensemble des acteurs et développer les partenariats ;
- créer un observatoire des maladies émergentes ;
- diffuser les innovations autour des techniques adaptatives : travail sous serre, lutte contre les bio-agresseurs, adaptation variétales...

L'accompagnement de la recherche pour le développement des productions hors-sol est également souligné pour l'un des territoires.

7.7. Thématique « Accompagnement de la transition climatique »

La proposition régionale suivante est parfaitement cohérente avec les propositions issues du groupe national :

- déployer un dispositif de diagnostic global des exploitations sur les volets économique, sanitaire, social, énergétique, changement climatique, etc. : cohérence avec la mesure « Mettre à disposition des outils d'analyse multifactorielle du système de production » (paragraphe 6.1.5.).

La dimension collective a été abordée dans le groupe de travail national et fait l'objet de propositions cohérentes mais sous des angles légèrement différents des propositions régionales :

- soutenir la constitution de collectifs pourrait permettre une meilleure dissémination des solutions de transition / Accompagner les groupes d'agriculteurs sur l'adaptation et l'atténuation du changement climatique: cohérence avec les mesures « Encourager tous types d'expérimentations (techniques, sociales, etc.), individuelles ou collectives, en particulier celles visant à des changements profonds globaux dans les systèmes d'exploitation » (paragraphe 6.1.4.) et « Accorder un soutien public accru aux projets collectifs ou territoriaux » (paragraphe 6.1.7.).

La proposition régionale ci-dessous n'a pas été discutée au sein du groupe de travail national :

- mettre en place un chèque conseil « transition » pourrait soutenir les agriculteurs sur les coûts relatifs à l'accompagnement de leur transition et faciliter l'accès au conseil spécialisé.

7.8. Thématique « Politiques publiques - réglementation »

Les propositions régionales ci-dessous figurent également parmi les propositions du groupe de travail national :

- simplifier de manière cohérente et améliorer la lisibilité des procédures administratives: cohérence avec la mesure « Simplifier les procédures sans diminuer les exigences environnementales : installation, autorisations de mise sur le marché, ... » (paragraphe 6.1.1.) ;
- renforcer la sécurité juridique des projets des agriculteurs pour favoriser l'investissement en faveur de la transition écologique: cohérence avec la mesure « Définir des cadres juridiques dérogatoires pour sécuriser les expérimentations tout en les encadrant, en multipliant sur d'autres thématiques les expérimentations de type Innov'Azote » (paragraphe 6.1.4.).

En revanche, les propositions ci-dessous n'ont pas été abordées dans le cadre du groupe de travail national :

- donner un caractère d'intérêt général aux ouvrages de stockage d'eau ;
- donner plus de flexibilité aux textes pour qu'ils s'adaptent en temps réel aux évolutions techniques et climatiques selon les territoires ;

- faciliter l'homologation de produits phytopharmaceutiques sur les cultures tropicales et équatoriales.

7.9. Thématique « Politiques publiques - appui »

La proposition ci-dessous est cohérente avec une proposition du groupe de travail national, tout en la complétant :

- élargir la gamme des paiements aux services environnementaux adaptée aux particularismes et priorités régionaux : cohérence avec la proposition « Encourager l'adoption de pratiques agricoles durables et l'évolution vers des systèmes résilients, notamment *via* des paiements pour service environnementaux incluant les services rendus non valorisés par le marché » (paragraphe 6.1.7.).

Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) ont été citées dans le cadre des réflexions du groupe de travail national mais ne donnent pas lieu à une proposition spécifique comme c'est le cas au niveau régional :

- poursuivre les aides aux investissements et augmenter l'enveloppe des MAEC forfaitaires pour faciliter l'accès aux aides à un plus grand nombre d'agriculteurs.

La mobilisation de MAEC ciblées sur le « Bas Carbone » est soulignée par l'un des territoires ultra-marins (Guyane) afin d'accompagner les exploitations agricoles sur des trajectoires de développement agricole sobre en carbone avec la mise en œuvre de bonnes pratiques (zones de défriche, création de prairies...).

7.10. Thématique « Territorialisation »

Concernant la territorialisation, les mesures issues des concertations régionales suivantes sont tout à fait cohérentes avec des propositions faites par le groupe de travail national :

- mettre des outils d'aide à la décision, des méthodes d'ingénierie collective à disposition des agriculteurs pour aboutir à une vision d'avenir à l'échelle des territoires : cohérence avec les mesures « Mettre à disposition des outils d'aide à la décision (OAD) / outils d'aide à la réflexion (OAR) stratégiques évalués et pertinents », « Produire des projections à 20 ans à l'échelle de l'exploitation / du territoire / des filières » et « Disposer d'une base de réflexion pour co-construire

des plans de transformation et choisir une trajectoire en connaissance de cause » (paragraphe 6.1.5.) ;

- rapprocher les agriculteurs des acteurs de la production agricoles et de l'industrie agroalimentaire jusqu'aux consommateurs : cohérence avec les mesures « Mettre en place un dialogue social national et territorial multipartite et inter-filières sur l'alimentation et la transition écologique de la filière agricole et alimentaire » (paragraphe 6.1.2.), « Établir un climat de confiance entre acteurs, co-construire les innovations pour les transitions afin de favoriser leur acceptabilité » (paragraphe 6.1.3.) et « Imaginer des mesures d'accompagnement en cas d'échec pour les agriculteurs (ex. solidarité nationale) » (paragraphe 6.1.4.).

Comme mentionné au paragraphe 7.6. , la proposition suivante a fait l'objet d'une marque d'intérêt au cours des discussions du groupe de travail national mais n'apparaît pas dans ses propositions finales :

- structurer les écosystèmes Innovation - Recherche - Développement (IRD) régionaux.

Enfin les mesures ci-dessous n'ont pas fait l'objet de discussions au sein du groupe de travail national :

- rendre obligatoire un diagnostic territorial prospectif pour partager les grands enjeux de transitions ;
- renforcer la place des agriculteurs dans les démarches territoriales, dont les PTGE.

7.11. Propositions spécifiques aux territoires ultra-marins

En complément des mesures déjà évoquées précédemment pour les propositions issues des concertations des territoires ultra-marins et s'inscrivant dans les thématiques identifiées au niveau national ou régional métropolitaine, les mesures ci-dessous ont été proposées :

- identifier les interdépendances et les enjeux communs permettant de concevoir plus finement les mesures d'adaptation au changement climatique ;
- utiliser des serres résistantes aux cyclones ;
- mettre en adéquation l'agroécologie et des volumes de production définis pour atteindre l'autosuffisance alimentaire ;

- accentuer l'apprentissage sur des surfaces faibles (privilégier les hauts rendements) avec des systèmes de production complexes et intégrant l'ensemble des productions végétales et animales, et lever les freins à l'obtention d'aides pour ces types de production ;
- diversifier les cultures et les associations de cultures, développer l'agroforesterie et la plantation d'arbres entre les cultures, et mieux faire prendre en compte ces initiatives locales dans les dispositifs nationaux ;
- fixer des objectifs de linéaires de haies, ripisylves et autres corridors écologiques par région agricole ;
- aller vers un objectif monoculture à l'échelle de l'exploitation ;
- créer des parcs agricoles régionaux avec une charte de résilience ;
- subventionner davantage de structures d'accompagnement en ingénierie pour les agriculteurs afin de faciliter le recours aux aides agricoles.

Il apparaît donc, au regard de cette analyse de correspondance :

- qu'un grand nombre de propositions issues des remontées régionales sont cohérentes avec les propositions du groupe de travail ;
- que certaines propositions régionales sont peu ou pas présentes dans les propositions du groupe de travail, du fait :
 - i) des choix initiaux faits dans le cadrage des travaux du GT3 (ex. : cas des sujets liés à l'eau),
 - ii) de la prégnance de certaines problématiques plutôt au niveau territorial (ex. organisation des acteurs IRD),
 - iii) de choix faits, sur la mise en avant de thématiques ou sur des mesures particulières, au sein du groupe de travail national, malgré un intérêt parfois exprimé au cours d'une des premières séquences de travail,
 - iv) des caractéristiques spécifiques propres à certains territoires.

Hormis les dissensus déjà présents dans le cadre des discussions du groupe de travail national, il n'y a pas eu de désaccord marqué par le groupe de travail avec des propositions régionales.